VÉRIFICATEUR
GÉNÉRAL DU QUÉBEC

CABINET DU PRÉSIDENT
ASSEMBLÉE NATIONALE
15 JUIN 2005
17h10

Québec, le 15 juin 2005

ASSEMBLÉE NATIONALE
Nº 2077-20050616

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous remettre le Rapport annuel de gestion du Vérificateur général pour l'année 2004-2005.

Comme le prévoit l'article 44 de la *Loi sur le vérificateur général*, je vous prie de bien vouloir déposer ce document à l'Assemblée nationale.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le vérificateur général,

Renaud Lachance, CA

p. j. (3)

750, boulevard Charest Est, 3e étage, Québec (Québec) G1K 9J6 Téléphone : (418) 691-5901 Télécopieur : (418) 644-4460

VÉRIFICATEUR
GÉNÉRAL DU QUÉBEC

CABINET DU PRÉSIDENT
ASSEMBLÉE NATIONALE
15 JUIN 2005
17h10

Québec, le 15 juin 2005

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous remettre le Rapport annuel de gestion du Vérificateur général pour l'année 2004-2005.

Comme le prévoit l'article 44 de la *Loi sur le vérificateur général*, je vous prie de bien vouloir déposer ce document à l'Assemblée nationale.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le vérificateur général,

Renaud Lachance, CA

p. j. (3)

750, boulevard Charest Est, 3e étage, Québec (Québec) G1K 9J6 Téléphone : (418) 691-5901 Télécopieur : (418) 644-4460

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2004-2005

Rapport annuel de gestion

ASSEMBLÉE NATIONALE
Nº 2077-00050616

Rapport annuel de gestion

Du 1er avril 2004 au 31 mars 2005

La forme masculine employée dans le texte
désigne aussi bien les femmes que les hommes, le cas échéant.

Le texte de ce document a été imprimé sur du papier qui contient 30 % de fibres recyclées après consommation et 70 % de fibres vierges non imprimées mais recyclées.

VÉRIFICATEUR
GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Québec, juin 2005

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel de gestion du Vérificateur général. Ce rapport fait état des résultats obtenus pour l'année financière 2004-2005 et constitue une reddition de comptes à l'égard des objectifs de son *Plan stratégique 2003-2006*.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le vérificateur général,

Renaud Lachance, CA

TABLE DES MATIÈRES

	Paragr.
Message du vérificateur général	
Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents	
Rapport de validation de la vérificatrice interne	
APERÇU DE L'ORGANISATION	
Indépendance du Vérificateur général	1.
Mission visant à promouvoir l'intégrité, la transparence et l'efficience de l'action gouvernementale	2.
Champ de compétence	9.
Plan stratégique	12.
Valeurs	15.
RÉSULTATS	
Préambule	19.
Reddition de comptes des entités vérifiées	25.
Influence de nos travaux	47.
Gestion de l'organisation	92.
ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS	
Annexe 1 – Liste des entités assujetties à la *Loi sur le vérificateur général* ayant produit des états financiers vérifiés	
Annexe 2 – Interventions relatives à l'évaluation de la qualité de la gestion et de la reddition de comptes	
Annexe 3 – Sommaire des moyens pris pour actualiser la politique concernant la santé des personnes au travail dans la fonction publique québécoise	

Sigles utilisés dans ce rapport

CAP	Commission de l'administration publique
ICCA	Institut Canadien des Comptables Agréés
PCGR	Principes comptables généralement reconnus
VOR	Vérification de l'optimisation des ressources

MESSAGE DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Mesdames et Messieurs, membres de l'Assemblée nationale du Québec,

C'est avec plaisir que je vous présente le premier rapport annuel de gestion depuis mon entrée en fonction le 9 août 2004.

Ce rapport vise à rendre compte des résultats atteints au cours de la deuxième année d'application du plan stratégique de notre organisation pour 2003-2006. Ce plan a été communiqué à l'Assemblée nationale en juin 2003 par M^me^ Doris Paradis, vérificatrice générale par intérim à ce moment. Après l'avoir bien analysé, j'ai fait miens les éléments essentiels de ce plan et j'entends œuvrer activement avec tout le personnel à l'atteinte des cibles qui y sont associées.

Ce rapport témoigne d'ailleurs de la réalisation de plusieurs des cibles du plan stratégique. Je suis toutefois déterminé à faire en sorte que nous puissions afficher de meilleurs résultats à l'égard, entre autres, de deux d'entre elles.

Il s'agit du taux d'application des recommandations découlant des vérifications de l'optimisation des ressources et de l'avancement de notre projet d'informatisation des dossiers de vérification.

Le taux des recommandations appliquées ou donnant lieu à des progrès satisfaisants a diminué de manière significative en 2004-2005. En fait, il est inférieur à notre cible et au taux de l'an dernier. Ce résultat dépend de plusieurs facteurs sur lesquels nous n'avons pas le contrôle, car il appartient aux entités vérifiées d'appliquer les recommandations. Néanmoins, il importe aussi d'analyser les éléments relevant de notre organisation qui influent sur ce taux. J'accorderai une attention particulière à ce sujet au cours des prochains mois.

D'autre part, nous n'avons pas atteint la cible fixée quant à l'avancement du projet d'informatisation des dossiers de vérification. Des actions ont déjà été accomplies pour accélérer ce projet qui constitue un défi important pour notre organisation. J'ai maintenant confiance que cette informatisation sera terminée à l'automne 2006.

Au cours des premiers mois de mon mandat, je me suis attaché à bien saisir le fonctionnement de l'organisation que je dirige et son environnement. En priorité, je me suis efforcé de consolider la collaboration avec les parlementaires puisque je relève directement de l'Assemblée nationale. Il m'importe de bien comprendre leurs besoins, ma mission consistant à favoriser, par la vérification, le contrôle parlementaire qu'ils exercent.

Je cherche aussi, depuis mon entrée en fonction, à mieux connaître les entités que je vérifie ainsi que le contexte dans lequel évoluent leurs dirigeants. Le fait d'être informé de leur réalité me permet de situer mes observations dans la plus juste perspective possible lorsque je les communique à l'Assemblée nationale.

Tout au long de mon mandat, j'entends faire en sorte que mon organisation soit à l'avant-garde des connaissances dans chacun des types de vérifications que nous effectuons ainsi qu'à l'égard de l'utilisation des technologies pertinentes à nos travaux. La compétence du personnel et son engagement en faveur du contrôle parlementaire constituent les fondements qui nous permettront d'atteindre ce grand objectif.

Enfin, je tiens à souligner la qualité du travail effectué par M^me^ Paradis et toute l'équipe du Vérificateur général, en particulier M. Gilles Bédard, vérificateur général adjoint, durant la période intérimaire qui a précédé ma nomination. Ils ont assuré la continuité de notre mission durant une période des plus exigeantes; en effet, ils ont dû, au cours de cette période, mener plusieurs vérifications à la demande du gouvernement. Je les remercie également de l'accueil qu'ils m'ont réservé et de leur collaboration quotidienne.

Renaud Lachance, CA
Québec, le 2 juin 2005

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion sont sous ma responsabilité. Celle-ci porte sur la fiabilité des données, de l'information et des explications qui y sont présentées.

Tout au cours de l'exercice financier, j'ai maintenu des systèmes d'information et des mesures de contrôle fiables de manière à assurer la réalisation des objectifs fixés dans notre *Plan stratégique 2003-2006*. De plus, la vérificatrice interne a validé le caractère plausible des résultats, des indicateurs et des explications ainsi que la cohérence de l'information, et ce, au regard de l'exercice 2004-2005.

Le *Rapport annuel de gestion* du Vérificateur général pour 2004-2005 :

- décrit fidèlement la mission, le champ de compétence, les valeurs et les orientations stratégiques ;
- présente les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats.

Je déclare que les données, l'information et les explications contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et que celles-ci correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2005.

Le vérificateur général,

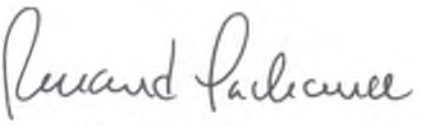

Renaud Lachance, CA
Québec, le 2 juin 2005

RAPPORT DE VALIDATION DE LA VÉRIFICATRICE INTERNE

Monsieur Renaud Lachance
Vérificateur général

J'ai procédé à l'examen des résultats, des indicateurs, des explications et de l'information présentés dans le rapport annuel de gestion du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 mars 2005. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la direction du Vérificateur général du Québec. Ma responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence générale de l'information, en me basant sur les travaux relatifs à cet examen.

Mon examen a été effectué conformément aux normes de l'Institut des vérificateurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à documenter le fonctionnement des mécanismes de compilation, à réviser des calculs et à discuter sur l'information fournie. Mon examen ne constitue pas une vérification. Par conséquent, je n'exprime pas une opinion de vérification.

Au terme de mon examen, je n'ai rien relevé qui me porte à croire que les résultats, les indicateurs, les explications et l'information contenus dans le rapport annuel de gestion ne sont pas, à tous égards importants, plausibles et cohérents.

La vérificatrice interne,

Raymonde Côté-Tremblay, CA
Québec, le 9 juin 2005

APERÇU DE L'ORGANISATION

Indépendance du Vérificateur général

1. La *Loi sur le vérificateur général* fixe le cadre légal qui assure l'indépendance du Vérificateur général par rapport aux entités qu'il vérifie. Ainsi, le vérificateur général est nommé par l'Assemblée nationale – les deux tiers de ses membres doivent avoir voté en sa faveur – pour un mandat non renouvelable de 10 ans. De ce fait, il relève de cette dernière, et non du gouvernement. Il présente d'ailleurs les conclusions de ses travaux directement à l'Assemblée nationale. De plus, le financement des activités du Vérificateur général provient entièrement des crédits accordés par celle-ci; il ne facture donc pas ses services de vérification aux ministères, aux organismes et aux entreprises du gouvernement.

Mission visant à promouvoir l'intégrité, la transparence et l'efficience de l'action gouvernementale

2. Le Vérificateur général est au service de l'Assemblée nationale ainsi que de ses commissions parlementaires et il les assiste dans l'exercice de leur pouvoir de surveillance. Sa mission consiste à :

   Favoriser le contrôle parlementaire sur les fonds et autres biens publics; pour ce faire, réaliser en toute indépendance la vérification des états financiers et l'évaluation de la qualité de la gestion et de la reddition de comptes, tout en effectuant la promotion des saines pratiques dans ces domaines.

3. La vérification des états financiers des entités vise à assurer à l'Assemblée nationale que ces états financiers présentent une image fidèle de leur situation financière. Dans le cadre de ces travaux, nous portons à l'attention de l'Assemblée nationale, de la haute direction ou du comité de vérification des entités concernées les améliorations à apporter aux contrôles internes, à la conformité, à la comptabilité, à la présentation de l'information et à la gestion.

4. L'évaluation de la qualité de la gestion et de la reddition de comptes, quant à elle, a pour but de renseigner les parlementaires sur les différents aspects de la performance des entités. À cette fin, des vérifications de l'optimisation des ressources et de la qualité de l'information figurant au rapport annuel de gestion des entités sont effectuées.

5. Outre ces deux principales activités, le Vérificateur général procède à la vérification de l'utilisation des subventions accordées par les organismes publics et les organismes du gouvernement. De plus, il exerce un droit de regard sur les travaux des autres vérificateurs lorsque la vérification des livres et comptes d'un organisme ou d'une entreprise du gouvernement leur est confiée.

6. Lors de l'exécution de ces mandats, le Vérificateur général procède également à la vérification de la conformité des opérations avec les lois, les règlements, les politiques et les directives.

7. Il peut aussi mener des vérifications particulières ou des enquêtes à la demande du gouvernement ou du Conseil du trésor. Toutefois, ces travaux ne peuvent avoir préséance sur ses obligations principales.

8. Enfin, le Vérificateur général communique à l'Assemblée nationale les résultats de ses travaux, notamment par des rapports du vérificateur sur les états financiers ou par son rapport à l'Assemblée nationale, dans lequel il aborde les sujets qui méritent, à son avis, d'être portés à l'attention des parlementaires.

Champ de compétence

9. Relativement à la vérification de l'information financière, notre compétence s'exerce sur le gouvernement ainsi que sur ses organismes, entreprises et fonds, y compris ceux dont les états financiers sont vérifiés par un autre vérificateur, ce qui représente près de 300 entités gouvernementales (graphique 1). La liste de ces entités est présentée à l'annexe 1.

GRAPHIQUE 1

CHAMP DE COMPÉTENCE DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL EN MATIÈRE DE VÉRIFICATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

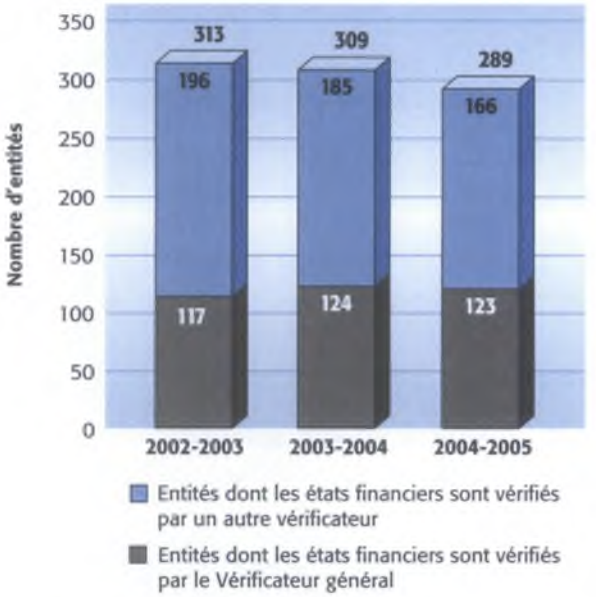

10. La réduction du nombre d'entités dont les états financiers sont vérifiés par un autre vérificateur en 2004-2005 s'explique essentiellement par la variation du nombre de filiales détenues par la Caisse de dépôt et placement du Québec et par la Société générale de financement du Québec.

11. En ce qui a trait à l'évaluation de la qualité de la gestion et de la reddition de comptes, le champ de compétence du Vérificateur général englobe, outre les entités dont il vérifie l'information financière, tous les organismes publics et gouvernementaux qui ne produisent pas d'états financiers distincts (leurs dépenses et leurs revenus sont en effet comptabilisés dans le Fonds consolidé du revenu et vérifiés à même les états financiers du gouvernement). S'y ajoutent les bénéficiaires de subventions versées par ces organismes, tels ceux du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que ceux du réseau de l'éducation.

Plan stratégique

12. Le Vérificateur général s'est doté d'un plan stratégique pour les années 2003 à 2006; nous en sommes donc à la deuxième année d'application de ce plan.

13. Notre vision a été définie en ces termes:

Accroître la transparence de l'administration publique envers l'Assemblée nationale en tant qu'expert en vérification.

14. Nos priorités reposent sur trois grandes orientations: renforcer la confiance des parlementaires dans la reddition de comptes des entités gouvernementales, maximiser l'influence de nos travaux sur l'amélioration des pratiques de gestion et être reconnu comme une organisation performante qui s'adapte aux nouvelles réalités.

Valeurs

15. Nous ne pouvons accomplir notre mission et atteindre nos objectifs qu'en nous appuyant sur des valeurs solides. Nous privilégions en conséquence les valeurs suivantes:

- du personnel compétent, loyal et dynamique œuvrant dans un environnement de travail motivant: notre force;
- l'indépendance, l'impartialité, l'objectivité et l'intégrité: nos assises d'intervention;
- des relations professionnelles et respectueuses: notre attitude;
- l'exemplarité: notre engagement à viser l'excellence.

16. De plus, le Vérificateur général s'est doté d'un code de déontologie à l'intention des membres de son organisation. Ce code vise à favoriser le maintien d'un comportement professionnel compatible avec nos valeurs et le mandat qui nous est confié. Il prône également une saine utilisation des biens et des équipements mis à la disposition des employés. Aucun manquement à ce code n'a été constaté au cours de l'année.

17. La révision de notre code a été entreprise en 2004-2005 afin d'y intégrer les nouvelles règles sur l'indépendance qui figurent au code de déontologie de l'Ordre des comptables agréés du Québec.

18. Par ailleurs, le Vérificateur général accorde une grande importance à la confidentialité de ses rapports de vérification avant leur dépôt à l'Assemblée nationale. Ainsi, nous avons renforcé les règles et les mécanismes en place à cet égard. Entre autres, nous obtenons de la part du dirigeant de l'entité vérifiée une déclaration écrite confirmant que le projet de rapport qui lui est transmis est traité de manière confidentielle.

RÉSULTATS

Préambule

19. Les parlementaires comptent sur nos travaux pour renforcer leur confiance à l'égard de l'information produite par les entités. En disposant de l'information exacte et complète, ils sont en mesure d'exercer un meilleur contrôle parlementaire.

20. Le tableau 1 présente sommairement les résultats qui rendent compte de nos activités en 2004-2005. Ces résultats sont mis en parallèle avec les cibles visées pour l'année ou celles à atteindre d'ici 2006 ainsi qu'avec les résultats des deux années précédentes.

TABLEAU 1

SOMMAIRE DES RÉSULTATS

PARTIE 1 – INDICATEURS DU PLAN STRATÉGIQUE 2003-2006		Cible	Résultats 2004-2005	Résultats 2003-2004	Résultats 2002-2003
Paragr.	**Reddition de comptes des entités vérifiées**				
26.	Pourcentage des états financiers conformes aux PCGR	85 %[1]	91 %	87 %	94 %
31.	Pourcentage des états financiers transmis en moins de 90 jours	70 %	85 %	64 %	52 %
36.	Délai du dépôt des états financiers consolidés du gouvernement	217 jours	356 jours	358 jours	262 jours
45.	Nombre de rapports portant sur la qualité des rapports annuels de gestion	1	1	1	s.o.[2]
46.	Pourcentage de réponses aux demandes de la Commission d'administration publique (CAP)	100 %	s.o.	100 %	s.o.[2]
	Influence de nos travaux				
48.	Nombre de rapports de VOR dans les domaines visés	4	4	2	3
51.	Nombre d'interventions concernant l'environnement et le développement durable	1[1]	1	1	s.o.[2]
54.	Nombre de VOR auprès d'entreprises du gouvernement[3]				
	Taux d'application des recommandations				
63.	En vérification de l'information financière	60 %	67 %	56 %	45 %
63.	En vérification de l'optimisation des ressources	60 %	46 %	52 %	54 %
74.	Nombre d'études sur des sujets en émergence et d'intérêt pour les parlementaires	1	–	s.o.	s.o.[2]
75.	Nombre de rapports de VOR incluant au moins une saine pratique de gestion	8	5	s.o.	s.o.[2]
	Nombre de rapports à la direction découlant de la vérification de l'information financière				
79.	Nombre de rapports adressés aux entités	30	46	49	39
79.	Nombre de rapports ou extraits transmis à l'Assemblée nationale	10	10	9	13
82.	Nombre d'interventions concernant la conformité aux lois et règlements et la juricomptabilité[3]				
	Gestion de l'organisation				
96.	Application du plan d'effectif[3]				
100.	Réduction du taux de roulement du personnel professionnel de vérification	14 %	7,9 %	7,8 %	11,7 %
110.	Taux de satisfaction des employés au travail	7 sur 10	s.o.	6,8	s.o.
131.	Taux de satisfaction des entités vérifiées concernant les communications	3,75 sur 5[4]	3,95	3,63[5]	s.o.[2]
134.	Adoption de la politique de gestion des risques[3]				
142.	Pourcentage des dossiers de vérification financière informatisés	50 %	20 %	s.o.	s.o.[2]
146.	Conformité du rapport annuel de gestion aux principes reconnus de l'information sur la perfomance et date du dépôt à l'Assemblée nationale[3]				
149.	Taux de satisfaction des membres de la CAP[3]				

1. Cette cible a été publiée dans le volume 1 du Budget de dépenses 2004-2005 du gouvernement.
2. Il n'y a aucun résultat pour l'année, car il s'agit d'un nouvel indicateur du *Plan stratégique 2003-2006*.
3. Cette information est descriptive.
4. La cible a été modifiée à la suite du changement de l'échelle d'évaluation qui était de 6 sur 8.
5. Ce résultat est partiel puisqu'il exclut les travaux de vérification financière.

TABLEAU 1 (SUITE)

SOMMAIRE DES RÉSULTATS

		Résultats		
PARTIE 2 – AUTRES INDICATEURS		**2004-2005**	**2003-2004**	**2002-2003**
Paragr.				
88.	Nombre de rapports discutés en commission parlementaire	9	7	8
89.	Nombre d'heures de présence en commission parlementaire	37	28	39
102.	Taux d'absentéisme	18,3 %	19,1 %	15,6 %
105.	Nombre moyen de jours consacrés au développement professionnel	8	7	7
108.	Ratio coût de la formation/masse salariale conformément à la loi 90	3,8 %	2,9 %	3,5 %
Graphique	**Information portant sur les interventions**			
	Vérifications de l'information financière ayant un historique de 3 ans (108 missions)			
2	Heures consacrées aux vérifications	102 071	91 837	87 363
3	Coût total (en milliers de dollars)	8 569	7 706	7 429
	Vérification des états financiers consolidés du gouvernement			
4	Heures consacrées à la vérification	13 496	13 340	11 248
5	Coût total (en milliers de dollars)	1 107	1 061	898
	Vérifications de l'optimisation des ressources à portée ciblée (en nombre)	2	2	1
6	Heures consacrées aux vérifications	4 084	6 022	3 797
7	Coût total (en milliers de dollars)	316	462	307
	Vérifications de l'optimisation des ressources à portée élargie (en nombre)	5[6]	4[6]	2
8	Heures consacrées aux vérifications	26 398	32 800	15 310
9	Coût total (en milliers de dollars)	2 233	2 678	1 203
	Vérifications de l'optimisation des ressources dans les réseaux (en nombre)	1	1[6]	4[6]
10	Heures consacrées aux vérifications	8 351	8 151	24 893
11	Coût total (en milliers de dollars)	699	670	2 030
	Suivis des recommandations (en nombre)	5	8	5
14	Heures consacrées aux suivis	15 121	14 006	7 524
15	Coût total (en milliers de dollars)	1 193	1 112	605
Tableau	**Utilisation des ressources**			
4	Heures consacrées par l'effectif aux différentes activités			
	Vérification de l'information financière	43,1 %	40,7 %	38,8 %
	Évaluation de la qualité de la gestion et de la reddition de comptes	22,7 %	25,8 %	26,2 %
	Activités de développement et de soutien professionnel	12,0 %	10,9 %	10,4 %
	Activités de soutien administratif	22,2 %	22,6 %	24,6 %
5	Utilisation des ressources financières de l'exercice			
	Vérification de l'information financière	44,3 %	40,5 %	39,6 %
	Évaluation de la qualité de la gestion et de la reddition de comptes	23,0 %	27,1 %	27,2 %
	Activités de développement et de soutien professionnel	12,5 %	11,1 %	10,3 %
	Activités de soutien administratif	20,2 %	21,3 %	22,9 %
Paragr.	Coût horaire des activités de vérification (en dollars)			
127.	Vérification de l'information financière	85,22	82,60	85,35
128.	Évaluation de la qualité de la gestion et de la reddition de comptes	84,57	85,53	86,65

6. Certaines vérifications incluent un suivi des recommandations.

21. Le tableau 2 énumère les interventions terminées au cours des trois derniers exercices financiers, soit entre le 1er avril et le 31 mars de chaque année, et donne leur coût total. Mentionnons que les mandats de vérification s'échelonnent généralement sur deux exercices.

TABLEAU 2

INTERVENTIONS TERMINÉES AU COURS DE L'EXERCICE ET COÛT TOTAL

Nature de l'intervention	2004-2005	2003-2004	2002-2003
Vérification de l'information financière			
Rapport du vérificateur	218	214	173
Droit de regard	167	195	205
Rapport à la direction	46	49	39
Coût total (en millions de dollars)	12,2	11,5	10,3
Évaluation de la qualité de la gestion et de la reddition de comptes			
Vérification de l'optimisation des ressources	8*	7	7
Suivi des recommandations	6*	10	6
Vérification particulière	2*	2	–
Assistance à la CAP pour l'analyse des rapports annuels de gestion	–	1	2
Coût total (en millions de dollars)	7,0	7,1	4,9

* La liste des rapports est détaillée à l'annexe 2.

22. Les interventions faisant l'objet d'un rapport du vérificateur sont la vérification d'états financiers et la vérification d'autres informations financières, par exemple l'entente administrative conclue entre la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire et le ministère de l'Éducation du Québec. Leur nombre n'a pas connu de variation importante depuis l'année dernière.

23. Pour ce qui est de l'exercice du droit de regard, la diminution du nombre de filiales détenues par des entreprises du gouvernement explique principalement la réduction du nombre d'interventions.

24. Par ailleurs, le coût des interventions terminées dans l'année comprend les traitements, les honoraires professionnels et les frais de déplacement liés à la vérification. À ceux-ci s'ajoutent le coût des activités de soutien et les frais généraux (communication, transport, loyer et autres) au prorata des heures de travail se rapportant à chacune des interventions. Le coût des principales interventions est analysé dans les prochaines sections.

Reddition de comptes des entités vérifiées

Orientation

25. Maintenir la confiance relative aux états financiers et renforcer celle qui est liée à la reddition de comptes sur la performance.

Des états financiers de qualité et utiles

26. Objectif : D'ici 2006, veiller à ce que l'ensemble des entités dont les états financiers sont vérifiés par le Vérificateur général produisent des états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada.

Cible 2005	Résultats		
	2004-2005	2003-2004	2002-2003
85 p. cent des états financiers conformes aux PCGR du Canada	91 %	87 %	94 %

27. Les PCGR, tels qu'ils sont définis dans le *Manuel de l'ICCA*, sont l'ensemble des principes généraux, des conventions d'application générale ainsi que des règles et procédures qui déterminent les pratiques comptables reconnues à un moment donné. Les PCGR s'appliquent aux états financiers destinés à une utilisation générale, tels ceux qui s'adressent habituellement à l'Assemblée nationale.

28. Des 218 rapports du vérificateur produits en 2004-2005, 155 concernent des états financiers à vocation générale. Parmi ces états financiers, seuls ceux du gouvernement sont dressés selon des conventions comptables particulières et non selon les PCGR.

29. D'autre part, parmi ces 218 rapports, 15 portent sur les états financiers condensés des agences de santé et de services sociaux et ont été pris en compte lors du calcul de notre indicateur. Ces états financiers condensés sont établis conformément aux exigences du ministère de la Santé et des Services sociaux, qui diffèrent également des PCGR. Étant donné que ces états financiers sont inclus dans les rapports annuels de gestion des agences, lesquels sont déposés à l'Assemblée nationale, ils devraient être produits selon les PCGR.

30. Pour atteindre notre objectif, nous continuerons de sensibiliser le gouvernement et le ministère de la Santé et des Services sociaux à l'importance d'adopter les PCGR afin de présenter à l'Assemblée nationale une image fidèle de leur situation financière.

31. Objectif: D'ici 2006, veiller à ce que 80 p. cent des états financiers vérifiés par le Vérificateur général soient transmis aux entités dans les 90 jours suivant la fin de leur exercice financier.[1]

Cible 2005	Résultats		
	2004-2005	2003-2004	2002-2003
70 p. cent des états financiers transmis dans les 90 jours	85 %	64 %	52 %

32. La disponibilité en temps opportun des états financiers a une incidence prépondérante sur leur utilité. Lorsque le délai de 90 jours a été fixé, les exigences des organismes de réglementation des marchés financiers au Canada et aux États-Unis ont notamment été prises en considération. Ces organismes déterminaient alors le délai pour le dépôt des états financiers à 140 et à 75 jours respectivement. Toutefois, ces délais sont en voie d'être réduits à 90 jours au Canada et à 60 jours aux États-Unis.

33. Pour mesurer notre objectif, nous avons tenu compte des 154 états financiers à vocation générale (excluant les états financiers du gouvernement), auxquels s'ajoutent les états financiers condensés des 15 agences de santé et de services sociaux.

34. L'atteinte de cet objectif s'avère tributaire de la volonté des dirigeants des entités de modifier leurs pratiques. Aussi avons-nous accueilli avec satisfaction l'amélioration de 21 points de pourcentage, consécutive à la démarche de sensibilisation qui s'est intensifiée auprès de la haute direction et du comité de vérification de ces entités.

35. Le nombre d'états financiers vérifiés transmis aux entités plus de 90 jours après la clôture de leur exercice est passé de 60 à 26, comme en fait foi le tableau 3. Toutefois, le délai moyen pour ces états financiers est maintenant de 156 jours, comparativement à 150 l'an dernier. Il est à noter que, pour 5 des 26 états financiers, le délai est attribuable au Vérificateur général, comparativement à 8 en 2003-2004. Cela s'explique principalement par la non-disponibilité de nos ressources au moment opportun pour commencer les travaux de vérification.

1. Cet objectif est en révision présentement.

TABLEAU 3

ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS TRANSMIS APRÈS 90 JOURS

	Nombre d'états financiers		
Nombre de jours excédant ce délai	**2004-2005**	**2003-2004**	**2002-2003**
5 ou moins	7	5	17
De 6 à 60	11	36	29
De 61 à 120	4	10	15
Plus de 120	4	9	9
Total	**26**	**60**	**70**

36. Objectif: D'ici 2006, inciter le gouvernement à déposer à l'Assemblée nationale ses états financiers consolidés au plus tard 15 jours après la reprise des travaux parlementaires d'automne.

Cible 2006	**Résultats**		
	2004-2005	**2003-2004**	**2002-2003**
Dépôt des états financiers 15 jours après la reprise des travaux parlementaires d'automne:			
– soit un délai de 217 jours	356 jours		
– soit un délai de 219 jours		358 jours	
– soit un délai de 213 jours			262 jours

37. Cet objectif a été établi en tenant compte des dates de dépôt des états financiers des autres gouvernements au Canada et de la suspension des travaux parlementaires pendant la période estivale.

38. Le 22 mars 2005, le gouvernement a déposé ses états financiers consolidés pour l'année financière terminée le 31 mars 2004. Du fait que les travaux parlementaires ont repris le 19 octobre 2004, la cible a été dépassée de 139 jours, et ce, pour la deuxième année consécutive. Dans le but d'atteindre notre objectif, nous recommandons annuellement au gouvernement de hâter le dépôt de ses états financiers.

39. Notons que tous les autres vérificateurs législatifs canadiens ont produit leur rapport de vérification dans des délais moindres. Six d'entre eux ont d'ailleurs réussi à le faire dans un délai de six mois ou moins.

Coût de la vérification de l'information financière

40. L'évolution du coût de nos travaux de vérification financière demeure une préoccupation constante. Une part importante de ce coût est reliée aux heures travaillées par notre personnel. À ce sujet, les graphiques 2 et 3 montrent les heures consacrées aux 108 vérifications financières ayant un historique de trois ans (excluant la vérification des états financiers consolidés du gouvernement) et leur coût total.

VÉRIFICATIONS DE L'INFORMATION FINANCIÈRE AYANT UN HISTORIQUE DE TROIS ANS (108 missions)

GRAPHIQUE 2

HEURES CONSACRÉES AUX VÉRIFICATIONS

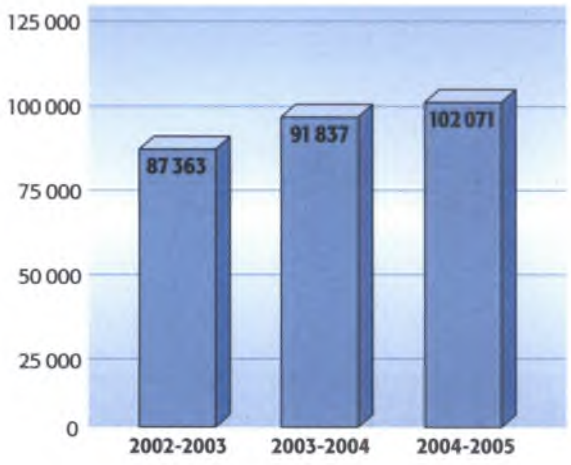

GRAPHIQUE 3

COÛT TOTAL (en milliers de dollars)

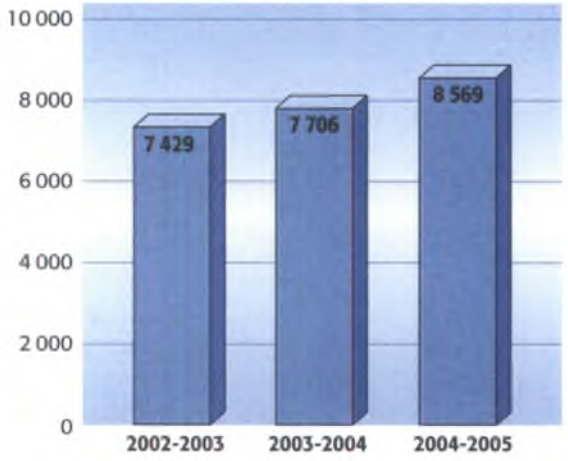

41. L'augmentation des heures de travail de 11 p. cent par rapport à l'an passé résulte principalement des travaux additionnels concernant la vérification des états financiers de 11 entités. Ces travaux avaient trait à des procédés de vérification supplémentaires, notamment à la suite de la scission des activités d'une entité, et à de nouvelles normes professionnelles qui nécessitent de modifier nos pratiques de vérification.

42. En ce qui concerne la hausse du coût (11 p. cent), une partie de celle-ci s'explique par l'augmentation des heures de travail mentionnée ci-dessus, alors que l'autre est relative au fait qu'on a eu recours à des ressources externes pour combler nos besoins en personnel pendant la période intensive de vérification de l'information financière. Par ailleurs, les économies réalisées pour certains mandats, se chiffrant à près de 370 000 dollars, ont permis d'absorber les augmentations de coût relatives à d'autres mandats.

43. La vérification des états financiers consolidés du gouvernement pour l'année terminée le 31 mars 2004 a exigé, une fois de plus, une contribution importante de notre personnel, comme en fait foi le graphique 4. Le temps requis pour traiter de nouvelles questions de comptabilité ainsi que le temps nécessaire pour discuter de leur interprétation avec les intervenants du ministère des Finances en sont les principales raisons. La hausse du coût (4 p. cent) présenté dans le graphique 5, quant à elle, s'explique par le recours aux services d'un expert pour appuyer la position du Vérificateur général relativement à une nouvelle norme comptable ainsi que par l'emploi de ressources externes pour combler nos besoins en personnel.

VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

GRAPHIQUE 4

HEURES CONSACRÉES À LA VÉRIFICATION

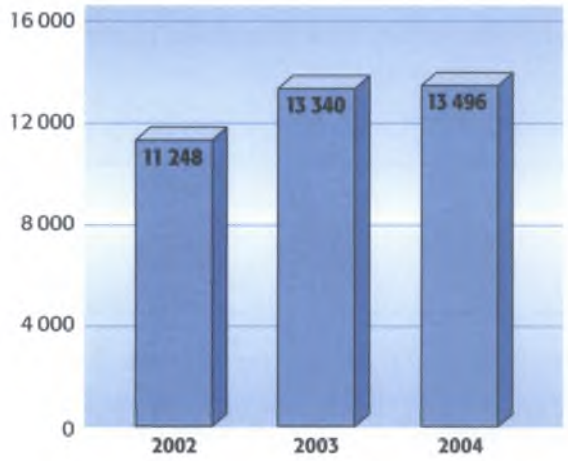

GRAPHIQUE 5

COÛT TOTAL (en milliers de dollars)

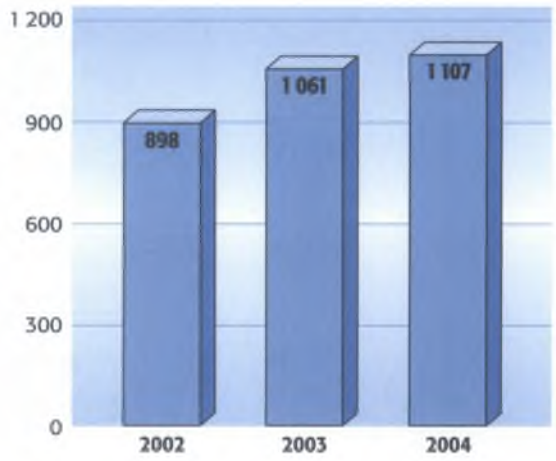

Une reddition de comptes sur la performance de qualité et produite en temps opportun

44. Objectif: Réaliser annuellement des travaux portant sur la qualité de rapports annuels de gestion; pour ce faire, évaluer le respect des principes reconnus de publication de l'information sur la performance et les délais de dépôt des rapports à l'Assemblée nationale.

Cibles 2005 :
- publier un rapport
- répondre à 100 p. cent des demandes de la Commission de l'administration publique de l'assister dans l'analyse de rapports annuels de gestion

45. Nous avons publié, en décembre 2004, un rapport d'évaluation de la qualité de l'information sur la performance livrée dans le rapport annuel de gestion 2003-2004 du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille[2].

46. En 2004-2005, nous n'avons pas eu à assister les membres de la Commission de l'administration publique (CAP) dans l'analyse de rapports annuels de gestion.

Influence de nos travaux

Orientation

47. Maximiser l'influence de nos travaux sur l'amélioration des pratiques de gestion des entités gouvernementales.

Des vérifications de l'optimisation des ressources axées sur les besoins des parlementaires, les déficiences appréhendées et les risques

48. Objectif : Réaliser au moins une vérification de l'optimisation des ressources par année dans chacun des domaines suivants : la santé, l'éducation, les ressources informationnelles et la modernisation de la gestion gouvernementale.

Cible 2005	Résultats		
	2004-2005	2003-2004	2002-2003
Publier un rapport dans chacun des quatre domaines visés	4	2	3

49. Comme les activités des entités du réseau de l'éducation et du réseau de la santé et des services sociaux représentent près de 58 p. cent du budget total du gouvernement et qu'il y a des enjeux importants dans les domaines des ressources informationnelles et de la modernisation de la gestion gouvernementale, nous considérons que les parlementaires doivent être informés de façon adéquate et continue sur ces activités.

50. Chacun de ces domaines a fait l'objet d'un rapport de vérification publié soit en juin 2004, soit en décembre 2004. Notre planification de 2005-2006 prévoit la réalisation de travaux permettant de nouveau l'atteinte de cet objectif, sauf dans le domaine de la modernisation où nous avons l'intention de réviser notre stratégie d'intervention.

2. Depuis le 18 février 2005, le nom de l'entité est « ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ».

51. Objectif: D'ici 2006, se doter d'une stratégie d'intervention dans le domaine de l'environnement et du développement durable et réaliser trois interventions.

Cible 2005	Résultats		
	2004-2005	2003-2004	2002-2003
Réaliser une intervention	1	1	s.o.

52. La stratégie d'intervention a été élaborée et approuvée en septembre 2003. Elle propose notamment de dresser l'état de la situation du développement durable dans les ministères et les organismes et de réaliser des mandats concernant des enjeux environnementaux.

53. En juin 2004, les conclusions de la vérification portant sur le développement durable au gouvernement du Québec ont été rendues publiques. Nous avons ainsi deux interventions à notre actif; la première, qui concernait la surveillance et le contrôle de l'eau, a été publiée en décembre 2003. Des travaux sont en cours pour en livrer une troisième au cours de 2005-2006.

54. Objectif: D'ici 2006, réaliser deux vérifications de l'optimisation des ressources auprès d'entreprises du gouvernement afin de favoriser un meilleur contrôle parlementaire sur ces entités.

Cible 2006: réaliser deux vérifications

55. Le 31 mars 2005, le gouvernement n'avait toujours pas déposé de projet de loi modifiant la *Loi sur le vérificateur général*. Les modifications ont entre autres pour but de faciliter la réalisation de vérifications de l'optimisation des ressources dans les entreprises du gouvernement. Cependant, trois lois adoptées récemment et constituant de nouvelles entités permettent au Vérificateur général de procéder sans contrainte à ce genre de vérification au sein de ces entités ou de leurs filiales.

Autres travaux de vérification de l'optimisation des ressources

56. Au cours de l'année, nous avons aussi terminé deux vérifications touchant des domaines autres que ceux prévus dans notre plan stratégique. Il s'agit de la vérification de la gestion des biens liés à la criminalité et de celle de la centrale de données de Revenu Québec. Ces vérifications font suite à l'examen des entités que nous effectuons annuellement afin de sélectionner des sujets pouvant intéresser les parlementaires.

57. De plus, à la demande du gouvernement, deux vérifications particulières ont été achevées: l'une concernant la gestion du projet de prolongement du réseau de métro sur le territoire de la Ville de Laval, l'autre à propos de la Société générale de financement du Québec. Ces interventions ont permis d'informer l'Assemblée nationale sur ces deux sujets.

Coût des vérifications de l'optimisation des ressources

58. Pour analyser les heures consacrées aux vérifications de l'optimisation des ressources et le coût y afférent, nous avons choisi de les classer en fonction de l'étendue des travaux (objectif et portée de notre vérification). Ainsi, une vérification centrée sur une seule entité, dont l'étendue s'avère limitée, est classée comme ayant une portée ciblée, tandis qu'une vérification concernant plusieurs ministères ou organismes est classée comme ayant une portée élargie. Enfin, les vérifications effectuées dans le réseau de l'éducation et le réseau de la santé et des services sociaux font partie d'une catégorie distincte, en raison de l'organisation de leurs activités qui se trouvent réparties sur l'ensemble du territoire québécois.

59. En 2004-2005, comme en fait foi le graphique 6, l'une des deux vérifications à portée ciblée, soit celle ayant pour objet la qualité de l'information sur la performance, a été réalisée en moins de temps que celui qui est nécessaire normalement, compte tenu de la nature des travaux effectués et du fait qu'elle porte sur un sujet très précis. En conséquence, la diminution du coût total (graphique 7) s'explique par le coût de la main-d'œuvre, qui s'est révélé inférieur à celui des autres vérifications effectuées dans cette catégorie au cours des trois dernières années.

VÉRIFICATIONS DE L'OPTIMISATION DES RESSOURCES (VOR) À PORTÉE CIBLÉE

GRAPHIQUE 6

HEURES CONSACRÉES AUX VÉRIFICATIONS

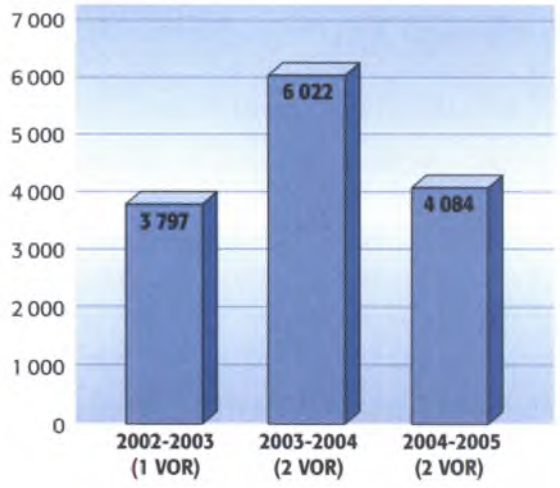

GRAPHIQUE 7

COÛT TOTAL (en milliers de dollars)

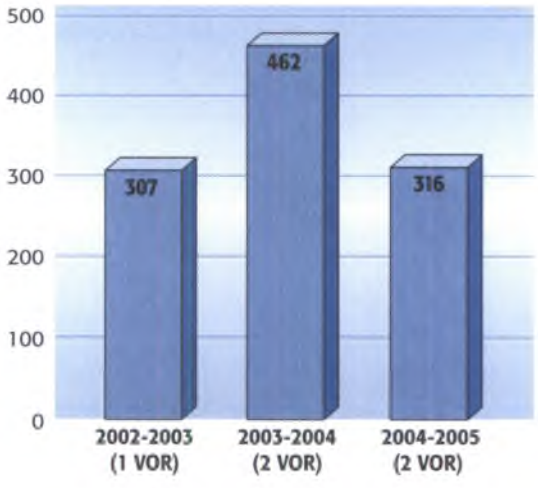

60. Les vérifications à portée élargie requièrent généralement qu'on leur affecte de 4 000 à 6 000 heures. Le nombre d'heures consacrées à quatre des cinq vérifications faites en 2004-2005 se situe à l'intérieur de cet intervalle (graphique 8). Quant à la cinquième (Agences et unités autonomes de service : bilan de la situation), elle s'est réalisée en moins de temps. Pour ce qui est de la décroissance du coût total (graphique 9), elle résulte de la diminution des heures et de celle des dépenses liées aux déplacements. Cependant, cette baisse a été limitée par le coût élevé des services professionnels d'experts exigés par l'une des vérifications, soit celle portant sur la gestion de la sécurité informatique.

61. Notons qu'une des vérifications réalisées en 2003-2004 avait nécessité un nombre d'heures considérable par rapport aux autres vérifications, ce qui explique le coût plus élevé cette année-là.

VÉRIFICATIONS DE L'OPTIMISATION DES RESSOURCES (VOR) À PORTÉE ÉLARGIE

GRAPHIQUE 8

HEURES CONSACRÉES AUX VÉRIFICATIONS

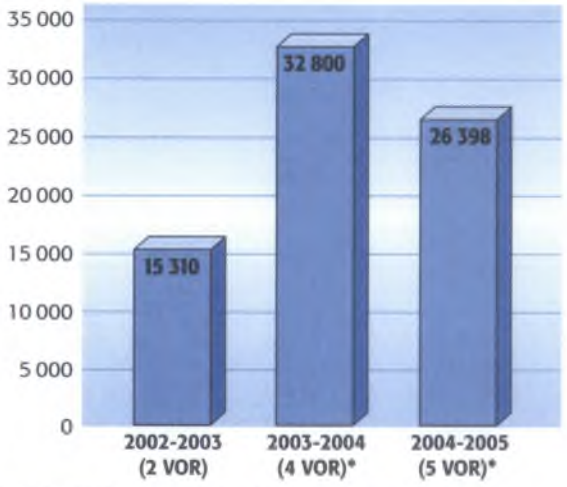

* Certaines vérifications incluent un suivi des recommandations.

GRAPHIQUE 9

COÛT TOTAL (en milliers de dollars)

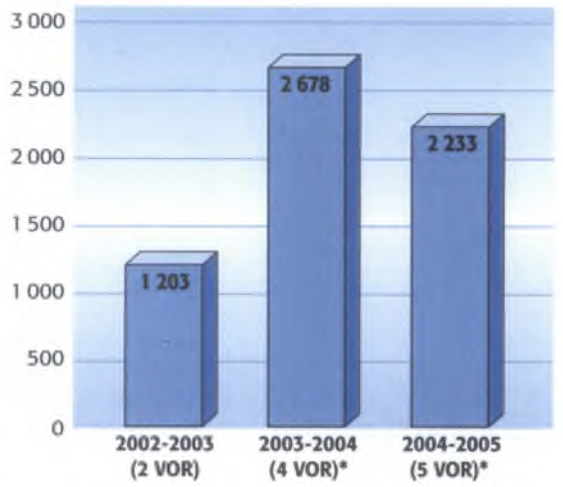

62. Comme en fait foi le graphique 10, la seule vérification effectuée dans les réseaux, qui portait sur l'aide aux élèves en difficulté, a demandé sensiblement le même nombre d'heures de travail de la part de nos vérificateurs que celui se rapportant à la vérification de l'année précédente. Toutefois, le recours à du personnel expérimenté et les nombreux déplacements ont entraîné une légère hausse du coût (graphique 11).

VÉRIFICATIONS DE L'OPTIMISATION DES RESSOURCES (VOR) DANS LES RÉSEAUX

GRAPHIQUE 10

HEURES CONSACRÉES AUX VÉRIFICATIONS

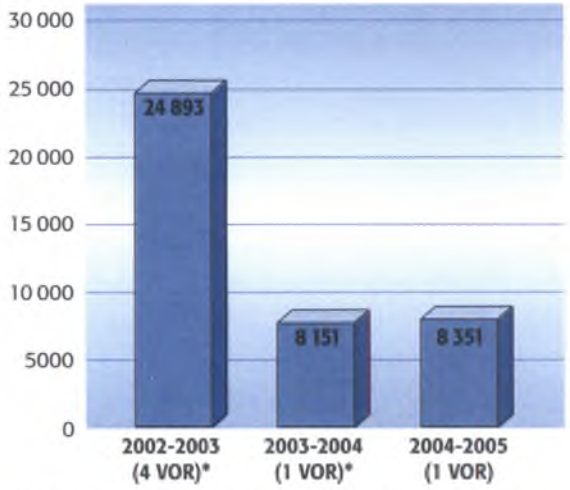

GRAPHIQUE 11

COÛT TOTAL (en milliers de dollars)

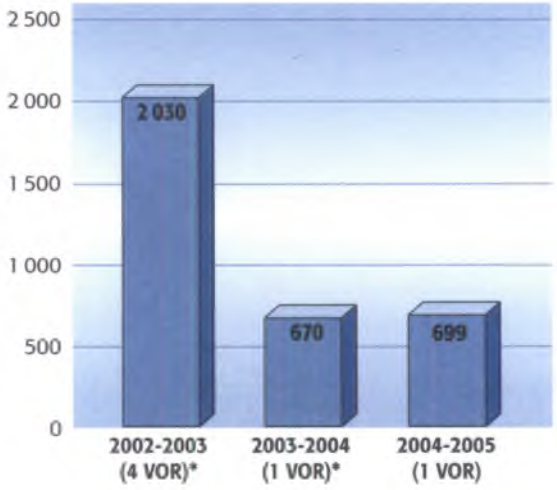

* Certaines vérifications incluent un suivi des recommandations.

La promotion de saines pratiques de gestion

63. Objectif: D'ici 2006, hausser à 70 p. cent le taux des recommandations du Vérificateur général qui sont appliquées ou ont donné lieu à des progrès satisfaisants.

Cible 2005		Résultats		
		2004-2005	2003-2004	2002-2003
60 p. cent des recommandations appliquées ou donnant lieu à des progrès satisfaisants	Vérification financière	67 %	56 %	45 %
	VOR	46 %	52 %	54 %

64. Les recommandations formulées dans les rapports à la direction découlant de nos travaux de vérification financière font annuellement l'objet d'un suivi, alors que celles comprises dans les rapports de vérification de l'optimisation des ressources donnent généralement lieu à un suivi dans un délai de trois ans.

65. Les recommandations faites dans le contexte de la vérification de l'information financière portent sur le contrôle interne, la conformité, la comptabilité, la présentation de l'information et la gestion.

66. Les 49 rapports à la direction produits en 2003-2004 ont fait l'objet de suivis. Il ressort que les entités ont davantage donné suite à nos recommandations cette année, puisque 67 p. cent d'entre elles ont été appliquées ou ont donné lieu à des progrès satisfaisants, comparativement à 56 p. cent l'an dernier (graphique 12). Le quart des recommandations non appliquées concerne les états financiers du gouvernement.

67. Le coût des suivis des recommandations liées à la vérification financière fait partie intégrante du coût des vérifications, ce qui ne permet pas de le détailler.

GRAPHIQUE 12

NIVEAU D'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS RELIÉES À LA VÉRIFICATION FINANCIÈRE

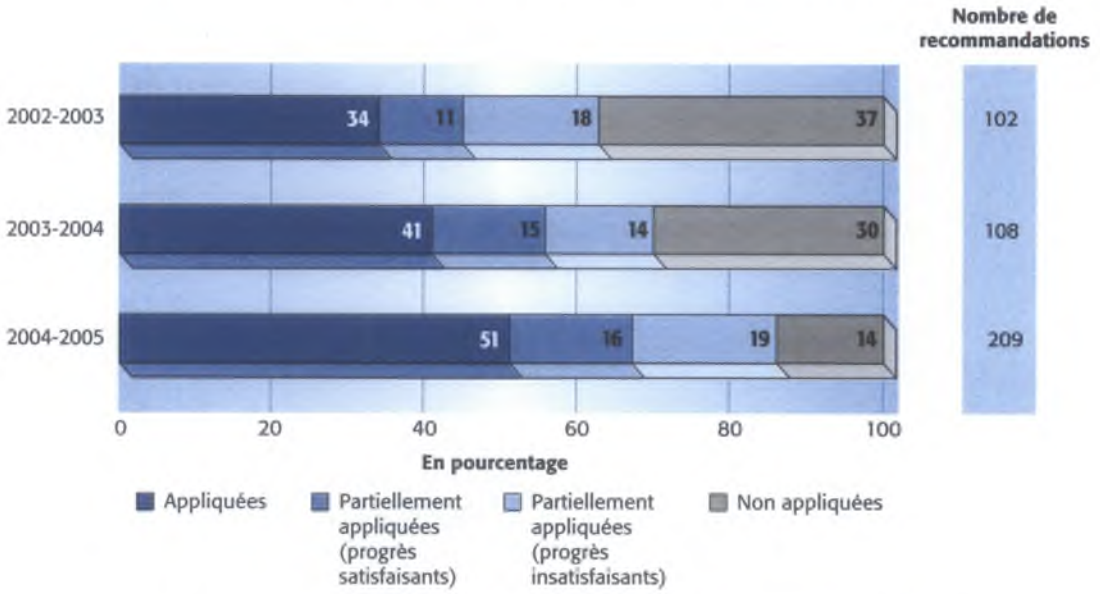

68. En ce qui a trait à la vérification de l'optimisation des ressources, les résultats portent sur le suivi des recommandations contenues dans 6 rapports. Comme l'illustre le graphique 13, nous avons relevé que 46 p. cent des 149 recommandations énoncées ces dernières années dans des rapports à l'Assemblée nationale ont été appliquées ou ont donné lieu à des progrès satisfaisants. Ce pourcentage est inférieur à notre cible (60 p. cent) et au résultat de l'année précédente (52 p. cent).

69. Nos travaux montrent que les recommandations pour lesquelles les progrès sont insatisfaisants et celles qui sont non appliquées totalisent 54 p. cent. La moitié de ces recommandations concerne deux suivis : celui traitant de la gestion de la taxe de vente du Québec et de la taxe sur les produits et services ainsi que celui concernant la gestion des services sociaux offerts aux jeunes.

GRAPHIQUE 13

NIVEAU D'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS RELIÉES À LA VÉRIFICATION DE L'OPTIMISATION DES RESSOURCES

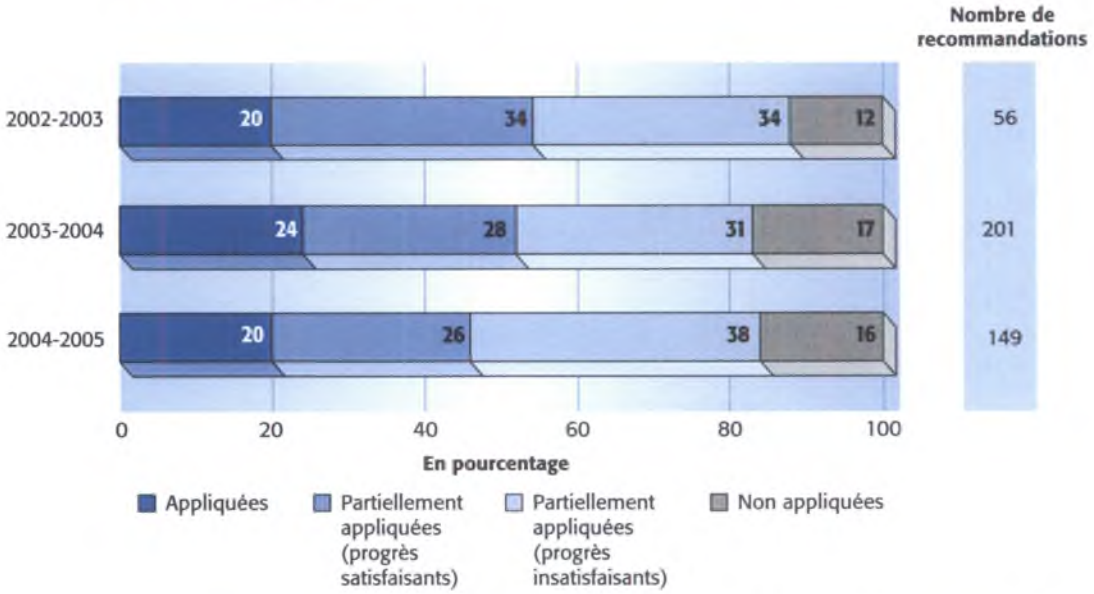

70. Nous poursuivons nos efforts pour augmenter le taux d'application de nos recommandations. Ce travail s'effectue en collaboration avec les membres de la CAP. En décembre 2004, ces derniers ont demandé aux entités de préparer un plan de travail après le dépôt d'un rapport du Vérificateur général et un plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations incluses dans ce rapport, et ce, avant leur audition devant la commission. À compter de l'automne 2005, nous inviterons, au nom de la CAP, les entités vérifiées à préparer ces documents. Cette exigence de la commission ainsi que d'autres mesures qui découleront de notre analyse quant à nos pratiques en matière de suivi devraient nous permettre d'accroître le niveau d'application de nos recommandations.

71. Les heures de travail et le coût des suivis des recommandations réalisés de façon distincte sont présentés aux graphiques 14 et 15. Bien que le nombre d'heures consacrées aux suivis des recommandations soit de 8 p. cent supérieur à celui de l'an dernier, trois interventions en moins ont été effectuées. L'augmentation du nombre d'heures est principalement attribuable à deux mandats, l'un portant sur les laboratoires de biologie médicale et l'autre sur la gestion des services sociaux offerts aux jeunes. Comme ces suivis touchent un certain nombre d'établissements du réseau de la santé et des services sociaux, répartis dans plusieurs régions, ils nécessitent un nombre d'heures plus important qu'un suivi fait auprès d'une seule entité.

Suivis des recommandations liées à la vérification de l'optimisation des ressources

Graphique 14

Heures consacrées aux suivis

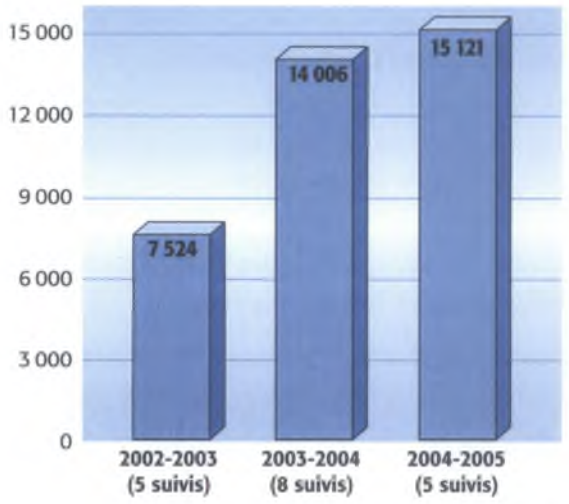

Graphique 15

Coût total (en milliers de dollars)

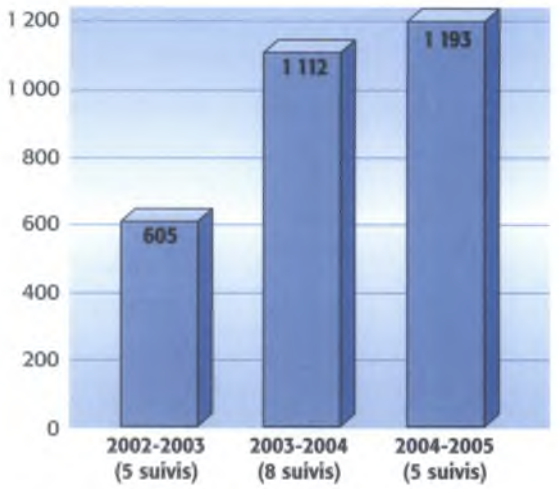

72. D'ailleurs, l'augmentation du coût découle essentiellement de la hausse du nombre d'heures travaillées et des frais de déplacement relatifs aux visites de divers établissements.

73. Objectif : D'ici 2006, réaliser deux études sur des sujets en émergence et d'intérêt pour les parlementaires.

Cible 2005 : réaliser une étude

74. Les travaux que nous avons menés, à la demande du gouvernement, auprès de la Société générale de financement du Québec ne nous ont pas permis d'atteindre notre objectif pour 2004-2005. Cependant, dès la fin de ce mandat, nous avons amorcé une vérification portant sur un sujet d'intérêt pour les parlementaires, soit la vérification interne au gouvernement du Québec, et nous en publierons les résultats en juin 2005.

75. Objectif : D'ici 2006, faire ressortir, au moins, une saine pratique de gestion par rapport de vérification de l'optimisation des ressources.[3]

Cible 2006	Résultats		
	2004-2005	2003-2004	2002-2003
Tous les rapports de vérification de l'optimisation des ressources incluent au moins une saine pratique de gestion[3]	5 sur 8	s.o.	s.o.

3. Ce libellé a été modifié afin de mieux exprimer le résultat recherché.

76. Afin de rendre compte de cet objectif, nous avons défini une saine pratique de gestion comme étant une action mise en œuvre par une ou plusieurs entités au regard d'un critère d'évaluation précis.

77. Sur les huit rapports de vérification de l'optimisation des ressources publiés en 2004-2005, cinq d'entre eux mentionnent au moins une saine pratique de gestion. L'un d'eux, soit celui sur les agences et les unités autonomes de service, révèle que des entités ont appliqué plusieurs critères d'évaluation.

78. Afin d'assurer l'atteinte de cet objectif en 2006, les responsables des vérifications seront davantage à l'affût des saines pratiques qui ont cours dans les entités lors des travaux de vérification de l'optimisation des ressources.

Une valeur ajoutée aux travaux de vérification des états financiers et de vérification de la conformité aux lois et règlements

79. Objectif: Produire annuellement 30 rapports à la direction adressés aux entités et transmettre 10 rapports ou extraits de rapports à l'Assemblée nationale.

Cible 2005	Résultats		
	2004-2005	2003-2004	2002-2003
30 rapports à la direction	46	49	39
10 rapports ou extraits de rapports à l'Assemblée nationale	10	9	13

80. Nous avons rédigé cette année 46 rapports à la direction à la suite de nos travaux de vérification de l'information financière. Le dépassement de notre cible découle principalement, tout comme l'an dernier, des 15 rapports à la direction adressés aux agences de santé et de services sociaux.

81. Les modifications apportées à nos stratégies de vérification, notamment celles visant à intensifier nos travaux sur la fiabilité des contrôles financiers, contribueront à maintenir le nombre de rapports produits et le nombre de rapports ou d'extraits transmis à l'Assemblée nationale.

82. Objectif: D'ici 2006, se doter d'une nouvelle stratégie d'intervention en matière de conformité aux lois et règlements et de juricomptabilité, et réaliser deux interventions.

Cible 2005: réaliser une intervention

83. La stratégie d'intervention concernant la conformité et la juricomptabilité a été achevée. L'objectif principal de cette stratégie est de mettre à la disposition du Vérificateur général une équipe possédant une solide expertise dans ce domaine.

84. Nous n'avons pu atteindre la cible établie pour cette année puisque nous avons déployé nos efforts pour terminer la vérification particulière concernant la gestion du projet de prolongement du réseau de métro sur le territoire de la Ville de Laval et pour préparer les membres de la CAP à l'audition du dirigeant.

85. Cependant, pour l'année 2005-2006, nous prévoyons appliquer notre stratégie et approfondir les notions de juricomptabilité en réalisant le suivi des recommandations portant sur les acquisitions de services au sein de l'appareil gouvernemental. Les résultats de ces travaux devraient être publiés en décembre prochain.

86. En 2003-2004, le Vérificateur général avait mis au point, en collaboration avec les deux vérificateurs externes d'Hydro-Québec, un document visant à régir les communications pour la réalisation des mandats de vérification de la conformité. Les vérificateurs ont réalisé des travaux de cette nature au cours de l'année. Leurs rapports devraient nous être transmis prochainement.

Le soutien à l'égard du contrôle parlementaire

87. Les séances publiques de la CAP donnent l'occasion aux élus d'entendre les sous-ministres et les dirigeants d'organismes concernés par nos vérifications et de discuter avec eux des mesures prévues pour corriger les lacunes signalées dans nos rapports. Ces séances maximisent l'influence de nos travaux de vérification auprès de l'administration gouvernementale. Nous acquiesçons toujours aux invitations de la commission. Depuis septembre 2004, un nouveau mode de présentation des rapports destinés à ces parlementaires lorsqu'ils sont en séance préparatoire a été mis en place pour faciliter la compréhension de nos travaux.

88. En 2004-2005, les membres de la CAP ont examiné lors de séances publiques sept rapports de vérification, un rapport de suivi des recommandations ainsi que notre rapport annuel de gestion pour 2003-2004.

89. Le Vérificateur général a donc été présent aux séances préparatoires ou publiques tenues par cette commission pendant 37 heures (graphique 16).

GRAPHIQUE 16

HEURES* DE PRÉSENCE DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL AUX SÉANCES DE LA COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

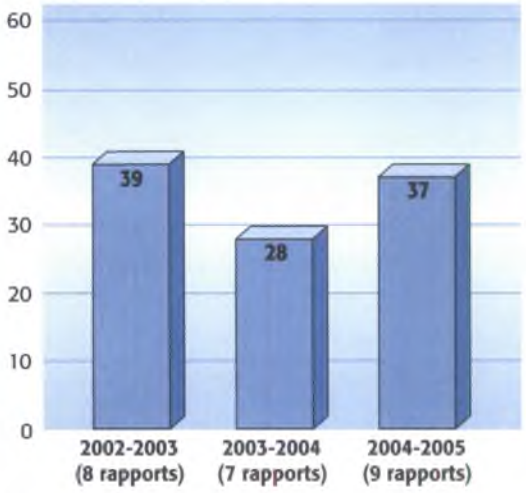

* Les heures sont consacrées principalement à l'étude de nos rapports.

90. De plus, le Vérificateur général a été reçu, en décembre 2004, par les membres de la Commission des finances publiques lors de l'étude détaillée du projet de loi modifiant la *Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec*. Notre intervention avait pour but de souligner l'importance du regard indépendant que porte notre organisation sur les activités de cette entreprise, ce qui permet ainsi de contribuer plus efficacement au contrôle parlementaire exercé.

Des événements importants survenus à la suite de nos travaux

91. Les gestionnaires des entités auxquelles sont destinées nos recommandations s'engagent habituellement dans la recherche de solutions pour leur mise en œuvre. Voici d'ailleurs quelques événements qui sont en lien avec certains de nos travaux de vérification et qui ont marqué la dernière année :

- l'adoption, en avril 2004, d'une loi ayant notamment pour effet de renforcer les contrôles sur la quantité de bois récolté. Puis, en décembre 2004, le dépôt du rapport de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise qui formule des recommandations en vue d'améliorer la gestion de cette ressource. Notre rapport de décembre 2002 faisait ressortir des lacunes en la matière ;
- le dépôt, en juin 2004, du plan de gestion des ressources humaines 2004-2007 du gouvernement. Ce document traite notamment de la planification des ressources humaines de la fonction publique, un thème abordé dans notre rapport de décembre 2002 ;

- la tenue du Forum des générations, en octobre 2004, qui a traité des questions soulevées dans notre rapport concernant la gestion des risques associés aux changements démographiques, paru en décembre 2001;
- la publication, en novembre 2004, d'un projet de politique gouvernementale en matière de développement durable et d'un avant-projet de loi sur cette question. Ces documents intègrent les principaux éléments traités dans notre rapport sur le sujet, paru en juin 2004;
- le dépôt, en décembre 2004, du projet de loi nº 83 qui prévoit notamment la certification des résidences pour personnes âgées afin d'assurer aux personnes qui y habitent un milieu de vie acceptable et des services de qualité. Un tel processus s'inscrit dans l'esprit de recommandations formulées dans notre rapport de juin 2002 portant sur les services d'hébergement offerts aux personnes en perte d'autonomie;
- la publication, en décembre 2004, du projet de politique du médicament qui aborde plusieurs questions soulevées dans le rapport de vérification publié sur ce sujet le même mois.

Gestion de l'organisation

92. Les ressources humaines sont la force de notre organisation. Il s'ensuit que la compétence et la qualité de vie au travail constituent pour elle des préoccupations constantes. D'ailleurs, le fait que 76 p. cent (77 p. cent l'an dernier) de nos ressources financières sont allouées aux traitements et aux autres formes de rémunération, pourcentage se situant dans la moyenne par rapport aux autres vérificateurs législatifs canadiens, atteste que nos employés occupent la place centrale.

93. Au 31 mars 2005, notre effectif s'établissait à 223 employés, comparativement à 224 l'année précédente. La répartition du personnel régulier par catégories est illustrée dans le graphique 17. Le taux du personnel d'encadrement s'est maintenu, alors que celui du personnel de la catégorie technique et soutien a grimpé de 2 points de pourcentage à la suite de l'embauche de personnel de secrétariat.

GRAPHIQUE 17

RÉPARTITION DU PERSONNEL RÉGULIER PAR CATÉGORIES*

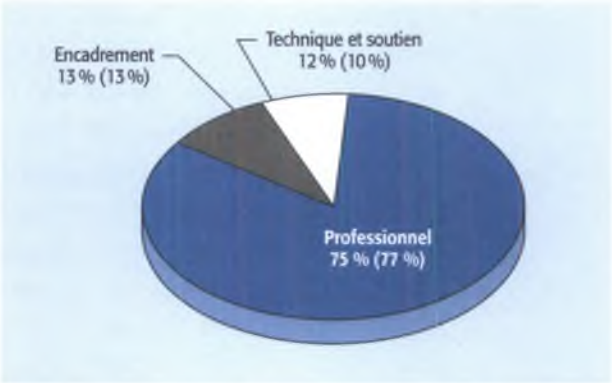

* Les pourcentages entre parenthèses représentent la répartition de l'année précédente.

Orientation

94. Être reconnu comme une organisation performante, s'adaptant aux nouvelles réalités et offrant aux employés des défis stimulants.

Un milieu de travail valorisant et équilibré

95. Objectif: Assurer la disponibilité de ressources humaines qualifiées en nombre suffisant et en temps opportun.

Cibles 2005: • application du plan d'effectif

• réduction du taux de roulement du personnel de vérification à 14 p. cent

Plan d'effectif

96. Notre plan d'effectif fournit un portrait évolutif des besoins en ressources humaines pour la vérification, tenant compte de l'écart à combler entre le besoin de main-d'œuvre et les ressources dont nous disposons.

97. Sur la base de l'état de notre effectif, nous avons lancé deux appels de candidatures: un premier pour le recrutement de stagiaires en vérification et un second pour la sélection de comptables agréés possédant trois ans ou moins d'expérience en vérification. Ces appels ont permis de constituer une réserve de 27 personnes. De plus, nous encourageons les étudiants en comptabilité à poursuivre leur formation pratique chez nous. L'embauche d'employés en 2004-2005 se répartit comme suit:

	Employé permanent*	Stagiaire en vérification	Occasionnel	Étudiant
Vérification	7	2	2	15
Autres catégories	8	0	6	3

* Cette catégorie inclut 7 personnes engagées par mutation.

98. Tout comme l'an passé, nous avons pris part à l'événement « Recrutement étudiant CA », coordonné par l'Ordre des comptables agréés, ainsi qu'aux journées carrière et recrutement de cinq universités. Ces participations visent à faire connaître notre organisation et à nous assurer d'avoir les ressources suffisantes pour l'avenir. Nous intégrerons dans nos rangs six étudiants en 2005-2006.

Taux de roulement

99. Dans le même ordre d'idées, la préoccupation de la disponibilité des ressources commande la consolidation de notre équipe, ce qui peut se faire notamment en réduisant le taux de roulement du personnel professionnel de vérification. Lors de l'établissement des cibles du plan stratégique 2003-2006, ce taux était de 18,1 p. cent.

100. Pour 2004-2005, nous visions à réduire le taux de roulement du personnel professionnel de vérification à 14 p. cent. Au 31 mars 2005, il se chiffrait à 7,9 p. cent, tandis qu'il était de 7,8 p. cent l'année précédente. À titre de comparaison, les taux de deux autres vérificateurs législatifs au Canada, pour l'année 2003-2004, atteignent 8,3 p. cent et 17 p. cent.

101. Rappelons que cette réduction du taux de roulement par rapport à la cible de 18,1 p. cent est en grande partie le fruit d'une décision organisationnelle : les agents du Vérificateur général embauchés à la suite d'un concours de recrutement sont tenus de travailler au moins trois ans au sein de l'organisation avant de pouvoir demander à être mutés dans une autre entité gouvernementale.

102. Pour l'ensemble du personnel, le taux d'absentéisme se référant aux absences rémunérées, selon les données disponibles au Secrétariat du Conseil du trésor, s'élève à 18,3 p. cent, comparativement à 19,1 p. cent l'an dernier. Notre taux d'absentéisme est en deçà de celui affiché par l'ensemble des ministères et organismes, lequel se situe à 19,9 p. cent. Notons que les absences relatives aux vacances, aux jours fériés et aux congés de maternité sont prises en compte pour établir ce taux.

103. Par ailleurs, pendant la période intensive de vérification de l'information financière, nous avons confié à forfait 11 missions de vérification des agences de santé et de services sociaux. De plus, nous avons dû recourir aux services de vérificateurs contractuels issus de cabinets privés, étant donné la pénurie de candidats qualifiés et disponibles pour travailler sur une base occasionnelle. Au cours de l'année, 50 contractuels ont accumulé 10 665 heures, alors qu'en 2003-2004, 47 contractuels en avaient fait 8 300.

104. L'augmentation du nombre d'heures effectuées par les contractuels est une conséquence de l'affectation de notre personnel aux vérifications particulières demandées par le gouvernement et de la volonté d'atteindre notre objectif consistant à transmettre les états financiers vérifiés en deçà de 90 jours.

Des compétences à jour et un personnel en progression grâce au développement professionnel continu

105. Le développement professionnel est primordial pour maintenir l'expertise de notre personnel. Nous avons estimé que six jours par personne devraient être consacrés aux activités de formation chaque année. À cet égard, nous sommes en bonne position avec une moyenne annuelle de huit jours (sept jours en 2003-2004), qui se compare à celle de trois vérificateurs législatifs canadiens (neuf jours).

106. La formation est répartie selon les orientations du plan de développement des ressources humaines (graphique 18). Près de la moitié de la formation a été consacrée cette année au développement des compétences professionnelles. L'augmentation de 3 points de pourcentage pour les activités concernant les technologies de l'information découle principalement de l'actualisation du système d'exploitation utilisé. Les taux relatifs aux autres catégories varient selon la composition de notre personnel et les besoins de formation qu'il a formulés.

GRAPHIQUE 18

RÉPARTITION DE LA FORMATION PAR CATÉGORIES*

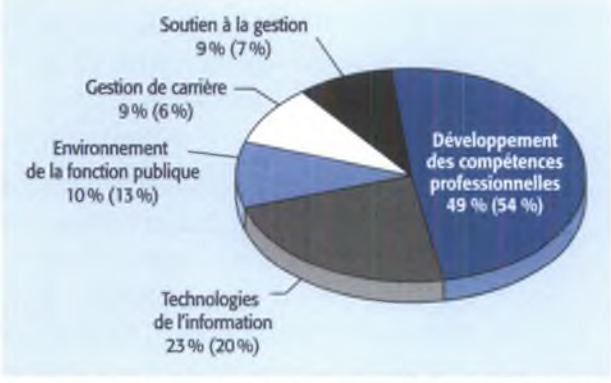

* Les pourcentages entre parenthèses représentent la répartition de l'année précédente.

107. Par ailleurs, l'organisation soutient les employés qui désirent parfaire leurs compétences professionnelles et accroître leurs connaissances. Elle rembourse ainsi les droits d'inscription et de scolarité des cours pertinents à leur travail et suivis dans un établissement reconnu par le ministère de l'Éducation, et ce, s'ils les réussissent.

108. Soulignons que la proportion de la masse salariale affectée à la formation conformément à la *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre* atteint 3,8 p. cent; elle était de 2,9 p. cent en 2003-2004.

109. Ces investissements dans la formation ont porté fruit. Les entités ont en effet exprimé, lors des sondages, leur satisfaction quant à la compétence et à la courtoisie manifestées par notre personnel.

110. Objectif: D'ici 2006, s'assurer que la satisfaction de nos employés est élevée, concernant notamment l'enrichissement des connaissances et le développement des habiletés professionnelles ainsi que l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle, et accroître le sentiment d'appartenance.

Cible 2006: au moins 7 sur 10

111. En septembre 2003, le Vérificateur général a procédé à un sondage auprès de ses employés concernant leur satisfaction au travail. Le taux de participation s'est situé à 93 p. cent. Les résultats ont traduit un degré élevé de satisfaction au travail. En effet, une moyenne générale de 6,8 sur une échelle de 10 a été atteinte, ce qui place le Vérificateur général au deuxième rang d'une trentaine d'organisations publiques ou privées qui ont fait le même exercice.

112. Les démarches entreprises par la direction pour réduire l'écart par rapport aux attentes des employés ont donné lieu à des actions concrètes. Notamment, les employés sont informés régulièrement de l'évolution des grands dossiers de l'organisation et un symposium sur la vérification financière était en préparation en mars afin de mettre en évidence l'importance de cette activité dans notre organisation. Par ailleurs, un comité composé de représentants du personnel sert de tribune aux employés et leur permet ainsi d'exprimer leurs opinions et leurs insatisfactions.

L'utilisation des ressources

113. Le tableau 4 présente le nombre d'heures consacrées par le personnel (régulier, occasionnel et contractuel) aux différentes activités de l'organisation. Puisque le nombre d'employés équivaut à celui de l'année dernière, le total des heures travaillées est, lui aussi, similaire.

114. Selon l'obligation légale qui nous est faite, les ressources consacrées aux activités de vérification sont affectées en priorité à la vérification de l'information financière et, par la suite, à l'évaluation de la qualité de la gestion et de la reddition de comptes.

TABLEAU 4

HEURES CONSACRÉES PAR L'EFFECTIF AUX DIFFÉRENTES ACTIVITÉS

Activités de vérification	2004-2005		2003-2004		2002-2003	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Vérifications de l'information financière	**148 919**	**43,1**	**140 357**	**40,7**	**122 083**	**38,8**
Évaluation de la qualité de la gestion et de la reddition de comptes						
Vérifications de l'optimisation des ressources et vérifications particulières	65 528	19,0	69 141	20,0	70 336	22,4
Suivis des recommandations	12 711	3,7	20 068	5,8	11 981	3,8
	78 239	**22,7**	**89 209**	**25,8**	**82 317**	**26,2**
Total - Activités de vérification	**227 158**	**65,8**	**229 566**	**66,5**	**204 400**	**65,0**
Activités de développement et de soutien professionnel	**41 518**	**12,0**	**37 611**	**10,9**	**32 593**	**10,4**
Activités de soutien administratif	**76 578**	**22,2**	**78 163**	**22,6**	**77 456**	**24,6**
Total global	**345 254**	**100,0**	**345 340**	**100,0**	**314 449**	**100,0**

115. La vérification de l'information financière a demandé 43,1 p. cent des heures totales, comparativement à 40,7 p. cent en 2003-2004. La complexité et le nombre de normes professionnelles émises par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) au cours des dernières années expliquent en grande partie l'accroissement des heures investies. En effet, cela nous a amenés à instaurer de nouveaux procédés de vérification et à traiter de nouvelles questions relatives à la vérification et à la comptabilité.

116. Par conséquent, le nombre d'heures disponibles pour l'évaluation de la qualité de la gestion et de la reddition de comptes a été restreint. Cette diminution a surtout touché les travaux de suivi des recommandations.

117. Il en résulte que notre personnel a consacré 65,8 p. cent de son temps aux activités de vérification, soit un pourcentage comparable à celui des deux années antérieures.

118. Les heures destinées aux activités de développement et de soutien professionnel ont augmenté cette année, en raison du début de l'informatisation de nos dossiers de vérification de l'information financière et de la formation concernant de nouvelles normes de vérification.

119. Enfin, le soutien administratif a nécessité moins d'heures que l'an dernier, car les travaux liés à la révision de notre loi ont été moins considérables.

120. Outre les heures consacrées par l'effectif à nos différentes activités, nous surveillons également l'utilisation des ressources financières qui nous sont accordées au regard de chacune des activités (tableau 5).

121. Le coût de ces activités se compose des traitements, des honoraires professionnels et des frais de déplacement, auxquels s'ajoutent les frais généraux (communication, loyer et autres) imputés en proportion des heures de travail se rapportant à chacune des activités.

TABLEAU 5

UTILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES DE L'EXERCICE (en milliers de dollars)

Activités de vérification	2004-2005		2003-2004		2002-2003	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Vérification de l'information financière	**8 548**	**44,3**	**7 780**	**40,5**	**6 962**	**39,6**
Évaluation de la qualité de la gestion et de la reddition de comptes						
Vérifications de l'optimisation des ressources et vérifications particulières	3 773	19,5	4 147	21,6	4 153	23,6
Suivis des recommandations	667	3,5	1 060	5,5	634	3,6
	4 440	**23,0**	**5 207**	**27,1**	**4 787**	**27,2**
Total - Activités de vérification	**12 988**	**67,3**	**12 987**	**67,6**	**11 749**	**66,8**
Activités de développement et de soutien professionnel	**2 424**	**12,5**	**2 138**	**11,1**	**1 810**	**10,3**
Activités de soutien administratif	**3 895**	**20,2**	**4 098**	**21,3**	**4 016**	**22,9**
Total global	**19 307**	**100,0**	**19 223**	**100,0**	**17 575**	**100,0**

122. Les dépenses totales de fonctionnement ont très peu augmenté (0,4 p. cent) par rapport à l'année précédente. Cet accroissement résulte de la hausse des dépenses liées aux services professionnels (1,9 p. cent) et des dépenses de loyer (0,7 p. cent). L'augmentation a toutefois été atténuée par la diminution des sommes versées en salaires (0,6 p. cent) et des frais de communication et de transport (1,1 p. cent) ainsi que par la variation nette des autres dépenses (0,5 p. cent).

123. La hausse du coût des activités de vérification de l'information financière (10 p. cent) découle du plus grand nombre d'heures consacrées par notre personnel à cette activité. Le fait que nous avons eu recours plus fréquemment à des vérificateurs issus de cabinets privés et à des conseillers experts explique également cette hausse. Enfin, nous avons confié davantage de travaux à forfait.

124. En ce qui a trait à l'évaluation de la qualité de la gestion et de la reddition de comptes, il appert que la diminution des heures consacrées à cette activité influe directement sur son coût. De plus, l'absence de vérification particulière nous a permis de réduire considérablement les services professionnels d'experts et les frais de déplacement.

125. D'autre part, l'augmentation de 13 p. cent du coût des activités de développement et de soutien professionnel résulte de l'accroissement des heures mentionnées précédemment et des services professionnels requis pour procéder à la révision de nos stratégies de vérification.

126. Le coût horaire moyen de chacune des activités de vérification est calculé en ajoutant à ces dernières le coût des activités de soutien, proportionnellement aux heures consacrées à ces deux types d'activité.

127. Il en résulte que le coût horaire moyen des activités de vérification de l'information financière s'élève à 85,22 dollars, comparativement à 82,60 dollars l'année précédente. Cette hausse est principalement attribuable au fait qu'on a recouru plus fréquemment à des services professionnels.

128. En ce qui concerne les activités d'évaluation de la qualité de la gestion et de la reddition de comptes, le taux horaire moyen est de 84,57 dollars, alors qu'il était de 85,53 dollars en 2003-2004. Le taux s'est maintenu puisque les économies découlant de la réduction des services professionnels d'experts et des frais de déplacement ont annulé l'augmentation du coût lié aux salaires.

Des communications et des travaux de qualité

129. Objectif : Améliorer nos communications avec les entités.

Cible 2006 : au moins 3,75 sur 5[4]

130. Des communications de qualité avec les entités vérifiées s'avèrent essentielles pour la bonne marche de nos travaux. Nous avons donc procédé, pour la deuxième année consécutive, à des sondages auprès de celles-ci afin de connaître leur satisfaction à l'égard de nos travaux de vérifications de l'information financière, de vérifications de l'optimisation des ressources et de suivis. Ces sondages portaient aussi sur la satisfaction des comités de vérification de ces entités.

131. Nous avons transmis un questionnaire à 139 entités et comités de vérification touchés par nos interventions en 2004-2005. Le taux de réponse a été de 90 p. cent. Les résultats du sondage révèlent un taux moyen de satisfaction de 3,95 sur 5 à l'égard de nos communications. Nous sommes heureux de ce résultat et de l'atteinte de notre objectif stratégique.

132. Lors de ces sondages, nous avons aussi mesuré la satisfaction sous deux autres aspects, soit les relations professionnelles et l'utilité de nos travaux. Les conclusions montrent que, pour les relations professionnelles, 98 p. cent des entités et des comités de vérification sont satisfaits alors que, pour l'utilité de nos travaux, 86 p. cent le sont[5].

4. Cette cible a été modifiée à la suite du changement de l'échelle d'évaluation qui était de 6 sur 8.

5. Les pourcentages cumulent les résultats obtenus pour les cotes 3 à 5, soit celles qui signifient "satisfait" à "très satisfait".

133. Notons que les résultats ont été portés à l'attention des responsables des vérifications afin qu'ils mettent en œuvre les mesures appropriées pour réduire les écarts par rapport aux attentes des entités.

134. Objectif : Accroître l'efficience de nos travaux et de notre gestion par la mise en œuvre d'une nouvelle politique de gestion des risques.

Cible 2006 : application intégrale de la nouvelle politique

135. Nous adhérons au principe que toute organisation, pour s'assurer la maîtrise de toute situation, doit déterminer de façon systématique ses risques importants et recenser les contrôles afférents. À cet égard, une première analyse a été effectuée afin d'établir les risques les plus significatifs, et ce, dans un but d'échange avec les autres vérificateurs législatifs canadiens. Nous poursuivrons nos échanges avec ces derniers ainsi que nos travaux en vue de l'approbation d'une politique de gestion des risques par les membres de la haute direction.

136. L'un de nos principaux défis est de maintenir la confiance des parlementaires et des citoyens envers notre organisation par la crédibilité de nos travaux. Il est donc impératif que ces derniers soient d'une qualité irréprochable et que nos processus soient accompagnés de contrôles rigoureux. En outre, nous nous assurons de respecter toutes les normes de la profession en la matière.

137. À ce titre, en octobre 2004, des employés du Bureau du vérificateur général du Canada ont effectué, selon les méthodes approuvées par le Conseil canadien des vérificateurs législatifs, l'examen a posteriori d'un dossier de vérification de l'information financière et, en décembre 2004, d'un dossier de vérification de l'optimisation des ressources. Leurs conclusions montrent que les dossiers examinés respectent les normes de vérification généralement reconnues du Canada.

138. Dans la même optique, la Direction des services-conseils et de l'assurance qualité a procédé à une inspection a posteriori de huit dossiers de vérification de l'information financière pour s'assurer du respect des normes professionnelles. Les conclusions pour l'année 2004-2005 seront portées prochainement à l'attention de la haute direction. L'an dernier, 10 dossiers ont été examinés. Au terme des travaux, l'équipe de révision a conclu que ces mandats ont été exécutés avec la qualité et le soin nécessaires, et que les normes de vérification généralement reconnues du Canada ainsi que les pratiques établies par le Vérificateur général ont été respectées.

139. Tous les quatre ans, le Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des comptables agréés du Québec examine la conformité de nos pratiques avec les normes de vérification généralement reconnues du Canada. La prochaine visite de ce comité devrait avoir lieu au cours de l'automne 2005.

140. Cette année encore, nous avons travaillé de concert avec les autres vérificateurs législatifs canadiens en vue de parfaire nos pratiques à l'égard de la révision a posteriori de nos dossiers de vérification et de la mise à jour du guide sur les pratiques de gestion en vérification. De même, nous avons poursuivi nos activités en collaboration avec l'ICCA concernant la normalisation comptable dans le secteur public.

141. Objectif: Augmenter l'utilisation des technologies de l'information dans nos travaux et notre gestion.

Cible 2005: informatiser 50 p. cent des dossiers de vérification de l'information financière

142. Notre organisation a entrepris, l'an dernier, l'informatisation de tous les dossiers de vérification financière. Un comité de pilotage a supervisé l'implantation du logiciel acquis en mars 2004 à cette fin et a réalisé quatre projets pilotes, soit deux de plus que ceux qui étaient prévus. À la suite des conclusions favorables qui en ont été tirées, nous avons décidé d'accélérer l'informatisation des dossiers. Le 31 mars 2005, 20 p. cent des dossiers étaient informatisés.

143. Comme nous l'avions mentionné l'an dernier dans notre rapport annuel de gestion, les modifications apportées à notre stratégie d'implantation visant à assurer une transition harmonieuse tout en tenant compte de l'évolution des normes de vérification ont changé notre échéancier. Ainsi, nous n'avons pu atteindre notre cible au 31 mars 2005. Toutefois, à la suite de notre décision d'accélérer l'implantation de ce logiciel en 2005-2006, nous prévoyons terminer l'informatisation de presque tous les dossiers d'ici l'automne 2006.

144. Au 31 mars 2005, 46 p. cent du personnel de vérification avait reçu la formation pertinente pour l'utilisation du logiciel. Cette formation sera offerte à l'ensemble du personnel de vérification au cours de 2005-2006. Le coût associé à ce projet s'élevait à 540 000 dollars au 31 mars 2005. De plus, à cause de l'informatisation des dossiers, nous estimons à 10 p. cent les heures additionnelles qui seront requises lors des vérifications en 2005-2006.

145. Par ailleurs, comme il est prévu dans notre plan directeur des technologies, nous avons renouvelé notre parc d'ordinateurs et procédé à la mise à jour des logiciels de l'organisme au cours de l'année.

146. Objectif: D'ici 2006, livrer une reddition de comptes en vertu des principes reconnus de publication de l'information sur la performance avant la fin des travaux parlementaires du printemps.

147. Les principes de publication de l'information sur la performance que nous souhaitons mettre en œuvre dans notre rapport annuel de gestion sont ceux de la CCAF-FCVI inc.

148. Notre rapport qui, tout comme l'an dernier, sera déposé à l'Assemblée nationale avant la fin des travaux parlementaires du printemps, fait écho aux exigences énoncées dans la *Loi sur l'administration publique*. De plus, il prend en compte la majorité des principes de la CCAF-FCVI inc. Nous voulons, pour le prochain rapport, aborder plus en détail les risques auxquels fait face notre organisation.

La satisfaction des parlementaires suscitée par nos travaux

149. Objectif : S'assurer que la satisfaction des parlementaires à l'égard de nos activités est élevée.

Cible 2005 : satisfaction élevée des membres de la Commission de l'administration publique

150. Servir l'Assemblée nationale et ses commissions parlementaires en les assistant dans l'exercice de leur pouvoir de surveillance est au cœur de la mission du Vérificateur général. De ce fait, nous croyons important d'évaluer leur satisfaction pour nous assurer que nos travaux correspondent à leurs besoins et répondent à leurs attentes.

151. L'année dernière, nous avons transmis un questionnaire aux membres de la CAP afin de mesurer leur satisfaction quant à certains aspects de nos travaux et de nos communications. À la suite des résultats obtenus, nous avons modifié la forme et le contenu des documents présentés lors des séances préparatoires.

152. Cette année, nous avons revu notre façon de faire. Nous avons choisi de rencontrer tous les membres de la commission afin d'obtenir une rétroaction plus personnalisée et de leur remettre le questionnaire lors de l'entretien. Ces rencontres devraient être planifiées au cours des mois à venir. Nous rendrons compte des résultats dans notre prochain rapport annuel de gestion.

Des exigences législatives et gouvernementales

Programmes d'accès à l'égalité

153. Le gouvernement a mis en place différents programmes destinés à faciliter l'accès à la fonction publique à une diversité de personnes. Le tableau 6 illustre la situation chez le Vérificateur général en ce qui concerne les programmes d'accès à l'égalité. L'écart avec les objectifs gouvernementaux découle du peu de personnes appartenant aux groupes cibles déclarées aptes à occuper les postes visés. Le tableau 7, quant à lui, présente les résultats en ce qui a trait à la représentation féminine.

TABLEAU 6

ÉTAT DE SITUATION – PROGRAMMES D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ (en pourcentage)

	Représentativité*				Taux d'embauche**			
	Objectif gouvernemental	Résultats			Objectif gouvernemental	Résultats		
Clientèle visée		2004-2005	2003-2004	2002-2003		2004-2005	2003-2004	2002-2003
Communautés culturelles, anglophones et autochtones	9,0	1,7	1,3	1,3	25,0	2,8	0,0	1,9
Personnes handicapées	2,0	0,4	0,4	0,4	–	2,8	0,0	0,0

* Seul le personnel permanent est considéré dans le calcul.

** Le personnel occasionnel, les étudiants et les stagiaires sont inclus dans le calcul.

TABLEAU 7

REPRÉSENTATION FÉMININE (en pourcentage)

Catégorie de personnel	2004-2005	2003-2004	2002-2003
Encadrement	37	37	36
Professionnel	68	65	62
Technicien et de bureau	65	59	58

Politique concernant la santé des personnes au travail

154. Au cours de l'année, le Vérificateur général a transmis au Secrétariat du Conseil du trésor un bilan des moyens pris pour actualiser la politique concernant la santé des personnes au travail dans la fonction publique québécoise. Un sommaire de ce bilan est présenté à l'annexe 3.

Politique linguistique

155. Notre organisation est animée du souci constant de la qualité de la langue française. Tous les rapports destinés à la publication font l'objet d'une révision par des experts en linguistique, et l'ensemble des activités du Vérificateur général s'exerce en français.

Protection des renseignements personnels

156. Différentes mesures assurent la protection des renseignements personnels. L'accès aux locaux du Vérificateur général est sécurisé, tant à Montréal qu'à Québec. De plus, les dossiers du personnel sont conservés au Service des ressources humaines, ce qui limite leur accessibilité en dehors des heures régulières de travail. Par ailleurs, seuls les employés de la Direction de l'administration peuvent consulter les données nominatives requises dans le cadre de leur travail. Enfin, les fichiers électroniques obtenus aux fins de nos vérifications sont réservés aux membres de l'équipe concernée.

ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

	Page
Rapport de la direction	39
Rapport des vérificateurs	40
Résultats et excédent	41
Bilan	42
Flux de trésorerie	43
Notes complémentaires	44

Le 26 mai 2005

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Vérificateur général du Québec ont été dressés par le Vérificateur général du Québec, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, le Vérificateur général du Québec maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Vérificateur général du Québec reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le cabinet Laberge Lafleur S.E.N.C. de comptables agréés, a procédé à la vérification des états financiers du Vérificateur général du Québec conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport des vérificateurs expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Les vérificateurs externes peuvent, sans aucune restriction, rencontrer la direction du Vérificateur général du Québec pour discuter de tout élément qui concerne leur vérification.

Directeur de l'administration

Le vérificateur général

Le 26 mai 2005

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de l'Assemblée nationale

Nous avons vérifié le bilan du Vérificateur général du Québec au 31 mars 2005 et les états des résultats et excédent et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Vérificateur général du Québec. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, les sommes présentées à ces états financiers ont été dépensées aux fins pour lesquelles l'Assemblée nationale les avait affectées et de la façon prescrite par les lois, règlements, directives et règles en vigueur. Ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Vérificateur général du Québec au 31 mars 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.

Comptables agréés

RÉSULTATS ET EXCÉDENT DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

(en milliers de dollars)

	2005	2004
REVENUS (note 3)	**19 309**	**19 223**
CHARGES		
Rémunération		
Traitements et avantages sociaux	14 299	14 470
Autres traitements et avantages sociaux	377	328
	14 676	**14 798**
Fonctionnement		
Communications et transports	694	898
Services	1 911	1 551
Entretien	57	58
Loyers	1 056	919
Fournitures	363	378
Équipement	40	86
Amortissement des immobilisations corporelles	487	511
Amortissement des actifs incorporels	14	4
Autres charges	9	20
	4 631	**4 425**
	19 307	**19 223**
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES CHARGES	**2**	**–**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BILAN
AU 31 MARS 2005
(en milliers de dollars)

	2005	2004
ACTIF		
À court terme		
Droits de caisse	949	1 914
Débiteurs	9	15
À recevoir du Fonds consolidé du revenu, sans intérêt (note 4)	1 670	1 593
	2 628	**3 522**
À recevoir du Fonds consolidé du revenu, sans intérêt ni modalités d'encaissement (note 4)	2 899	3 029
Immobilisations (note 5)	1 712	1 990
	7 239	**8 541**
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus (note 6)	2 626	3 522
Provision pour congés de maladie (note 7)	2 899	3 029
Revenus reportés (note 8)	1 712	1 990
	7 237	**8 541**
Excédent (note 9)	2	–
	7 239	**8 541**

Engagements (note 10)

Éventualité (note 11)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par :

Directeur de l'administration

Le vérificateur général

FLUX DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

(en milliers de dollars)

	2005	2004
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les charges	2	–
Éléments sans incidence sur les droits de caisse		
Amortissement des revenus reportés	(501)	(515)
Amortissement des immobilisations corporelles	487	511
Amortissement des actifs incorporels	14	4
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Débiteurs	6	(6)
À recevoir du Fonds consolidé du revenu	53	(104)
Créditeurs et frais courus	(896)	802
Provision pour congés de maladie	(130)	(11)
Flux de trésorerie provenant (utilisés pour les) des activités d'exploitation	**(965)**	**681**
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(223)	(506)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Crédits parlementaires relatifs aux immobilisations corporelles	223	506
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES DROITS DE CAISSE	**(965)**	**681**
DROITS DE CAISSE AU DÉBUT	1 914	1 233
DROITS DE CAISSE À LA FIN	**949**	**1 914**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2005

1. Nature des activités

En vertu de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), le Vérificateur général du Québec effectue notamment la vérification des livres et comptes du Fonds consolidé du revenu, des organismes publics et de plusieurs organismes et entreprises du gouvernement du Québec. Cette vérification comporte la vérification financière, la vérification de la conformité des opérations aux lois, règlements, politiques et directives ainsi que la vérification de l'optimisation des ressources. Le Vérificateur général du Québec exerce les pouvoirs que la loi lui confie et les résultats de ces vérifications sont communiqués à l'Assemblée nationale dont il relève. Le Vérificateur général du Québec est financé au moyen de crédits annuels octroyés par l'Assemblée nationale et n'est pas assujetti aux termes des lois fédérale et provinciale de l'impôt.

2. Conventions comptables

Les états financiers du Vérificateur général du Québec ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Droits de caisse

Les opérations financières du Vérificateur général du Québec sont effectuées par l'entremise du Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec. Les droits de caisse représentent le montant d'encaisse que le Vérificateur général du Québec a le droit de tirer du Fonds consolidé du revenu afin d'acquitter ses obligations à même les crédits qui lui ont été accordés.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire :

Catégorie	Durée
Améliorations locatives	10 ans
Matériel et équipement	5 ans
Équipement informatique	3 ans

Les actifs incorporels, composés de logiciels et de droits d'utilisation technologique, sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois ans. Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsque les changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2005

Revenus reportés

Les crédits parlementaires pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont reportés et virés aux revenus, selon la même méthode et les mêmes taux d'amortissement que les immobilisations qu'ils financent.

Services reçus sans frais

Le coût de certains services de soutien est assumé par divers ministères et organismes et n'est pas présenté à l'état des résultats et excédent.

3. Revenus

(en milliers de dollars)

Le Vérificateur général du Québec est financé par des crédits parlementaires annuels. Les revenus présentés à l'état des résultats et excédent sont comptabilisés en fonction des principes comptables généralement reconnus du Canada et diffèrent des crédits parlementaires autorisés et utilisés au cours de l'exercice. Une partie des charges de l'exercice courant est financée à même les crédits d'exercices antérieurs ou postérieurs.

	2005	2004
Crédits parlementaires		
Initiaux	19 113	19 113
Supplémentaires de l'exercice courant*	7	11
D'exercices futurs	(53)	104
	19 067	**19 228**
Utilisés pour les immobilisations	(223)	(506)
Virement des revenus reportés	501	515
Périmés	(36)	(14)
	19 309	**19 223**

* Le Vérificateur général du Québec a obtenu des crédits parlementaires supplémentaires pour l'embauche de personnel étudiant.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2005

4. À recevoir du Fonds consolidé du revenu

(en milliers de dollars)

	2005	2004
À court terme		
Traitements et avantages sociaux	1 670	1 593
À long terme		
Congés de maladie	2 899	3 029
	4 569	**4 622**

5. Immobilisations

(en milliers de dollars)

	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Immobilisations corporelles				
Améliorations locatives	1 154	283	871	986
Matériel et équipement	840	403	437	588
Équipement informatique	1 400	1 028	372	394
	3 394	**1 714**	**1 680**	**1 968**
Actifs incorporels	53	21	32	22
	3 447	**1 735**	**1 712**	**1 990**

	2005	2004
Budget d'immobilisations corporelles		
Initial	250	250
Plus : Transferts de crédits parlementaires	9	256
	259	**506**
Acquisitions de l'exercice	(223)	(506)
Crédits périmés pour les investissements	36	–

6. Créditeurs et frais courus

(en milliers de dollars)

	2005	2004
Fournisseurs et autres	418	876
Traitements	638	1 120
Vacances	1 570	1 526
	2 626	**3 522**

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2005

7. Provision pour congés de maladie

(en milliers de dollars)

	2005	2004
Solde au début	3 029	3 040
Plus : Charges de l'exercice	349	258
Moins : Réévaluation	(166)	–
Moins : Prestations versées au cours de l'exercice	(313)	(269)
Solde à la fin	**2 899**	**3 029**

8. Revenus reportés

(en milliers de dollars)

	2005	2004
Solde au début	1 990	1 999
Plus : Crédits parlementaires de l'exercice pour l'acquisition d'immobilisations	223	506
Moins : Amortissement de l'exercice	(501)	(515)
Solde à la fin	**1 712**	**1 990**

9. Excédent

À compter de l'exercice 2005, le Vérificateur général du Québec est autorisé à reporter aux exercices subséquents l'excédent des revenus sur les charges jusqu'à concurrence de 3 % des crédits parlementaires initiaux.

10. Engagements

(en milliers de dollars)

Le Vérificateur général du Québec loue des locaux et de l'équipement en vertu de contrats de location-exploitation expirant de juin 2005 à août 2009. Les loyers minimums futurs s'établissent comme suit :

Exercice se terminant le 31 mars 2006	812
2007	812
2008	809
2009	788
2010	275
	3 496

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2005

11. Éventualité

Les conventions collectives des employés du secteur public sont arrivées à échéance le 30 juin 2003. De plus, le 9 janvier 2004, la Cour supérieure a prononcé un jugement dans le dossier de l'équité salariale. Le 15 juin 2004, le gouvernement a rendu public le cadre budgétaire de sa politique de rémunération qui limite le redressement de la rémunération dans l'ensemble des secteurs public et parapublic à 12,6 % sur une période de six ans, soit du 1er avril 2004 au 31 mars 2010. Ce cadre budgétaire couvre le renouvellement des ententes avec les employés syndiqués, les cadres et les professionnels de la santé ainsi que le dossier de l'équité salariale. Le gouvernement est présentement en pourparlers avec les différentes associations, de sorte que l'impact monétaire demeure indéterminé pour le Vérificateur général du Québec.

12. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, le Vérificateur général du Québec est apparenté aux fins comptables avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Vérificateur général du Québec n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers. Le Vérificateur général du Québec s'assure de son indépendance et de son objectivité lorsqu'il effectue de telles opérations.

Les membres du personnel du Vérificateur général du Québec participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Le Vérificateur général du Québec n'assume aucune cotisation à titre d'employeur et n'a aucune obligation envers ces régimes gouvernementaux. Le coût de ces avantages sociaux, défrayé à même les crédits du Secrétariat du Conseil du trésor, n'est pas présenté à l'état des résultats et excédent.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2005

13. Instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur des instruments financiers à long terme n'a pu être évaluée car leur échéance est indéterminée.

14. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2004 ont été reclassés afin de rendre leur présentation comparable à celle adoptée en 2005.

ANNEXE 1 – LISTE DES ENTITÉS ASSUJETTIES À LA *LOI SUR LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL* AYANT PRODUIT DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

Cette liste énumère les entités dont les états financiers ont été vérifiés par le Vérificateur général au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2005. Elle énumère aussi les entités assujetties à la *Loi sur le vérificateur général* dont les états financiers ont été vérifiés par un autre vérificateur, d'après les renseignements figurant dans nos dossiers.

Sont exclues de la liste :

– les entités qui ont commencé leurs activités au cours de l'exercice et qui n'ont pas produit d'états financiers vérifiés;

– les entités inactives;

– les filiales qui ne produisent pas d'états financiers vérifiés;

– les entités dont les dépenses sont prises en charge par les ministères à même le Fonds consolidé du revenu et qui ne produisent pas d'états financiers vérifiés.

Les états financiers de la plupart des organismes et entreprises du gouvernement (exception faite des filiales et des sociétés qu'ils administrent) paraissent dans la publication annuelle du ministère des Finances intitulée *États financiers des organismes et des entreprises du gouvernement du Québec.*

Organismes publics selon l'article 3 de la *Loi sur le vérificateur général* et fonds administrés

États financiers vérifiés par le Vérificateur général :

- Commission d'accès à l'information
- Commission de la fonction publique
- Fondation Jean-Charles-Bonenfant
- Gouvernement du Québec
  Fonds administrés :
  - Fonds des services de santé
  - Fonds en fidéicommis
  - Fonds forestier
  - Fonds national de formation de la main-d'œuvre

Organismes du gouvernement selon l'article 4 de la *Loi sur le vérificateur général* et fonds administrés

États financiers vérifiés par le Vérificateur général :

- Agence de l'efficacité énergétique

Agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux (15) :

- de Chaudière-Appalaches
- de l'Abitibi-Témiscamingue
- de la Capitale nationale
- de la Côte-Nord
- de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
- de la Mauricie et du Centre-du-Québec
- de la Montérégie
- de Lanaudière
- de Laval
- de l'Estrie
- de l'Outaouais
- de Montréal
- des Laurentides
- du Bas-Saint-Laurent
- du Saguenay–Lac-Saint-Jean
- Bibliothèque nationale du Québec
- Centre de recherche industrielle du Québec
- Comité Centraide – secteurs public et parapublic
- Comité de déontologie policière
- Comité de la rémunération des juges de la Cour du Québec et des cours municipales
- Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances
- Commission de la capitale nationale du Québec
- Commission de la santé et de la sécurité du travail
  Fonds administré :
  - Fonds de la santé et de la sécurité du travail
- Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs
- Commission des lésions professionnelles
- Commission des normes du travail
- Commission des relations du travail
- Commission des transports du Québec

Organismes du gouvernement selon l'article 4 de la *Loi sur le vérificateur général* et fonds administrés (suite)

- Conseil des arts et des lettres du Québec
- Corporation d'urgences-santé
- Curateur public du Québec
- École nationale des pompiers du Québec
- Fonds d'aide aux recours collectifs
- Fonds de la recherche en santé du Québec
- Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies
- Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture
- Héma-Québec
- Institut de la statistique du Québec
- Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec
- Institut national de santé publique du Québec
- Investissement Québec[1]
- La Financière agricole du Québec[2]
  Fonds administré :
  - Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers
- Musée d'Art contemporain de Montréal
- Musée de la civilisation
- Musée national des beaux-arts du Québec
- Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris
- Office des professions du Québec
- Office Québec-Amériques pour la jeunesse
- Régie de l'assurance maladie du Québec
  Fonds administré :
  - Fonds de l'assurance-médicaments
- Régie des rentes du Québec
- Régie du bâtiment du Québec
- Régie du cinéma
- Régie du logement
- Registraire des entreprises
- Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel
- Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)
- Société de la faune et des parcs du Québec
- Société de la Place des Arts de Montréal
- Société de l'assurance automobile du Québec
  Fonds administré :
  - Fonds d'assurance automobile du Québec
- Société des traversiers du Québec
- Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)
- Société d'habitation du Québec
- Société du Centre des congrès de Québec
- Société du Grand Théâtre de Québec
- Société du Palais des congrès de Montréal
- Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud
- Société immobilière du Québec
- Société québécoise d'assainissement des eaux
- Tribunal administratif du Québec

États financiers vérifiés par un autre vérificateur :

- Commission des services juridiques
- Régie des installations olympiques
- Secrétariat québécois de l'Agence Québec/Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse
- Société nationale du cheval de course (SONACC)[3]

Entreprises du gouvernement selon l'article 5 de la *Loi sur le vérificateur général* et sociétés administrées

États financiers vérifiés par le Vérificateur général :

- Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec
- Caisse de dépôt et placement du Québec
- Commission de la construction du Québec
- Corporation d'hébergement du Québec
- École nationale de police du Québec

Filiale de La Financière agricole du Québec[4] :

- Capital Financière agricole inc.

Filiales d'Investissement Québec[4] :

- 9037-6179 Québec inc.
- 9071-2076 Québec inc.
- 9109-3294 Québec inc.
- IQ Immigrants Investisseurs inc.
- La Financière du Québec

1. Cet organisme contrôle cinq filiales figurant dans la liste des entreprises du gouvernement sous le titre « Filiales d'Investissement Québec ».
2. Cet organisme contrôle une filiale figurant dans la liste des entreprises du gouvernement sous le titre « Filiale de La Financière agricole du Québec ».
3. Cet organisme contrôle quatre filiales figurant dans la liste des entreprises du gouvernement sous le titre « Filiales de la Société nationale du cheval de course (SONACC) ».
4. La société mère figure dans la liste des organismes du gouvernement.

Entreprises du gouvernement selon l'article 5 de la *Loi sur le vérificateur général* et sociétés administrées (suite)

- Financement-Québec
- Fondation de la faune du Québec
- Fonds central pour le bénéfice des personnes incarcérées
- Fonds d'indemnisation du courtage immobilier
- Gestion Sodémex inc.
  Sociétés administrées :
  - Sodémex, S.E.C.
  - Sodémex II, S.E.C.
- Immobilière SHQ
- Régie de l'énergie
- Société de développement de la Baie James
- Société des loteries du Québec (Loto-Québec)
  Filiales (7) :
  - 9059-3849 Québec inc.
  - Casiloc inc.
  - Ingenio, filiale de Loto-Québec inc.
  - La Société des bingos du Québec inc.
  - La Société des casinos du Québec inc.
  - La Société des loteries vidéo du Québec inc.
  - Resto-Casino inc.
- Société du parc industriel et portuaire de Bécancour
- Société Innovatech du Grand Montréal
- Société Innovatech du sud du Québec
- Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches
- Société Innovatech Régions ressources
- Société québécoise de récupération et de recyclage
- Société québécoise d'information juridique

États financiers vérifiés par un autre vérificateur :

- Agence métropolitaine de transport

Filiales de la Société nationale du cheval de course (SONACC)[4,5] :

- 3240452 Canada inc.
- Hippodrome de Trois-Rivières inc.
- SONACC inc.
- Hippodrome de Québec inc.

Filiales et sociétés administrées canadiennes de la Caisse de dépôt et placement du Québec[5] (56) :

- 960248 Alberta Limited
- Acanthus, S.E.N.C.
- Bentall Capital LP (BCLP)
- BTC É.U., S.E.C.
- BTC Properties I Limited
- BTC Properties II Limited
- Cadim inc.
- Capital Teraxis inc.
- CDP Capital inc.
- CDP Capital-Financement inc.
- CDP Capital-Marchés mondiaux inc.
- CDP Capital-Placements tactiques alternatifs inc.
- CDP Capital Technologies Fonds américain 2002, S.E.C.
- CDP Financière inc.
- CDP Investissements Asie inc.
- CDP Investissements Japon inc.
- CDP Sofinov US Dedicated Fund II L.P.
- Centre commercial Les Rivières ltée
- Centre Métropolitain de courtage d'assurance et de finance Jaro ltée
- Compagnie de gestion Fonds Asiatique d'infrastructures inc.
- Deerfoot Mall (Calgary)
- Financière Équidim inc.
- Fonds de résidences Maestro, S.E.C.
- Gestion fonds asiatique d'infrastructures (Hong Kong) ltée
- INFO Financial Consulting Group inc.
- Ivanhoé Cambridge inc.
- Ivanhoé Cambridge I inc.
- Ivanhoé Cambridge II inc.
- Ivanhoé Champlain inc.
- Ivanhoé Rive Nord inc.
- Ivanhoé Ste-Foy inc.
- Kildonan Place Shopping Center Limited
- Les Galeries de Hull ltée
- Les Services Financiers Teraxis inc.
- Place Vertu Properties Limited
- Place Vertu, S.E.N.C.
- Première corporation émettrice de TACHC N-45e
- Rio Sud inc.
- S.E.C. Maestro
- Services Financiers Tandem inc.
- SITQ É.U. inc.
- SITQ É.U., S.E.C.
- SITQ Hôtels inc.
- SITQ inc.
- SITQ International inc.
- SITQ Mexique inc.
- SITQ National inc.
- SITQ Placements inc.
- SITQ PVM I inc.
- SITQ PVM II inc.
- SITQ PVM III inc.
- SITQ Vancouver inc.
- Société immobilière Camont inc.

4. La société mère figure dans la liste des organismes du gouvernement.
5. Les filiales ou les sociétés administrées par cette entreprise sont présentées selon l'information datant du 31 décembre 2003, telle que consignée dans nos dossiers.

Entreprises du gouvernement selon l'article 5 de la *Loi sur le vérificateur général* et sociétés administrées (suite)

- Société immobilière Trans-Québec inc.
- Société immobilière Trans-Québec II inc.
- Southgate Leaseholds Limited

Filiales et sociétés administrées étrangères de la Caisse de dépôt et placement du Québec[5] (41) : nombre par pays

- Belgique 5
- États-Unis 7
- France 19
- Hong Kong 1
- Îles Cayman 3
- Japon 1
- Malaisie 1
- Maroc 1
- Maurice 3

Filiales et société administrée de la Société des loteries du Québec (Loto-Québec) :

- Lotim inc.
- Technologie Nter inc.
- Technologie Nter, S.E.C.

- Fondation universitaire de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal
- Fondation universitaire de l'Institution royale pour l'avancement des sciences (Université McGill)
- Fondation universitaire de l'Université de Montréal
- Fondation universitaire de l'Université du Québec
- Hydro-Québec[5]

  Filiales et sociétés administrées canadiennes (24) :
  - Chute Bell, S.E.C.
  - Galvacor inc.
  - Gescompro Énergie inc.
  - Gestion Production HQ inc.
  - HQI Australie inc. (Québec)
  - Hydro-Québec CapiTech inc.
  - Hydro-Québec IndusTech inc.
  - Hydro-Québec International inc.
  - Hydro-Québec ValTech inc.
  - Hydrosolution inc.
  - Hydrosolution, S.E.C.
  - La Compagnie d'électricité Shawinigan
  - Marketing d'Énergie HQ inc.
  - RTSI Télécom inc.
  - Société d'études et de production de matériel électrique et électronique ltée (Sepmée)
  - Sept-Chutes, S.E.C.
  - Snemo ltée
  - Snemo Distribution inc.
  - Société d'énergie de la Baie James
  - Société de Transmission Électrique de Cedars Rapids ltée
  - TM4 inc.
  - TransÉnergie HQ inc.
  - TransÉnergie Services inc.
  - TransÉnergie Technologies inc.

  Filiales étrangères :
  - 9, dans des pays différents
- Office franco-québécois pour la jeunesse
- Sidbec
- Société des alcools du Québec
- Société des établissements de plein air du Québec
- Société générale de financement du Québec[5]

  Filiales (13) :
  - Albecour inc.
  - C.D.M.V. inc.
  - Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc.
  - Diaquem inc.
  - Exploration Soquip inc.
  - Rexforêt inc.
  - SGF Mines inc.
  - Soligaz inc.
  - Soquem inc.
  - Soquip Cogénération St-Félicien inc.
  - Soquip Alberta inc.
  - Soquip Atlantique inc.
  - Soquip Énergie inc.
- Société nationale de l'amiante

5. Les filiales ou les sociétés administrées par cette entreprise sont présentées selon l'information datant du 31 décembre 2003, telle que consignée dans nos dossiers.

Autres entités

États financiers vérifiés par le Vérificateur général :

- Centre d'études sur les coûts de production en agriculture
- Commissaire de l'industrie de la construction
- Fonds d'assurance-garantie administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
- Fonds des cautionnements des agents de voyages, administrés par l'Office de la protection du consommateur
- Société du port ferroviaire de Baie-Comeau–Hauterive (SOPOR)

RÉPARTITION

SOMMAIRE DES ENTITÉS DONT LES ÉTATS FINANCIERS ONT ÉTÉ VÉRIFIÉS PAR LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC (VGQ) OU PAR UN AUTRE VÉRIFICATEUR

	2004-2005			2003-2004			2002-2003		
	VGQ	Autre	Total	VGQ	Autre	Total	VGQ	Autre	Total
Organismes publics et fonds administrés	8	–	8	8	–	8	8	–	8
Organismes du gouvernement et fonds administrés	74	4	78	74	4	78	68	4	72
Entreprises du gouvernement et sociétés administrées	36	162	198	37	181	218	37	192	229
Autres entités	5	–	5	5	–	5	4	–	4
Total	**123**	**166**	**289**	**124**	**185**	**309**	**117**	**196**	**313**

ANNEXE 2 – INTERVENTIONS RELATIVES À L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DE LA GESTION ET DE LA REDDITION DE COMPTES (publiées dans les deux tomes du *Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2003-2004*)

Vérifications de l'optimisation des ressources

À portée ciblée

- Gestion de la centrale de données de Revenu Québec
- Qualité de l'information sur la performance

À portée élargie

- Agences et unités autonomes de service : bilan de la situation
- Développement durable au gouvernement du Québec
- Gestion de la sécurité informatique
- Gestion des biens liés à la criminalité
- Régime général d'assurance médicaments

Réseau de l'éducation et réseau de la santé et des services sociaux

- Aide aux élèves en difficulté

Vérifications particulières

- Rapport de vérification concernant la gestion du projet de prolongement du réseau de métro sur le territoire de la Ville de Laval
- Rapport de vérification concernant la Société générale de financement du Québec

Suivis de vérifications de l'optimisation des ressources

- Gestion de la taxe de vente du Québec et de la taxe sur les produits et services
- Gestion des services sociaux offerts aux jeunes
- Gestion des technologies de l'information au ministère des Transports
- Laboratoires de biologie médicale
- Services de base, volets « médical » et « réadaptation »
- Gestion par résultats[6]

6. Le suivi a été effectué en même temps que la vérification de l'optimisation des ressources portant sur les agences et les unités autonomes de service.

ANNEXE 3 – SOMMAIRE DES MOYENS PRIS POUR ACTUALISER LA POLITIQUE CONCERNANT LA SANTÉ DES PERSONNES AU TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE QUÉBÉCOISE (période du 1er octobre 2001 au 30 septembre 2004)

Le Vérificateur général s'engage à protéger et à assurer l'intégrité et la santé tant physique que psychologique de son personnel au travail. Pour assurer une mise en œuvre efficace de cette politique, la coordonnatrice en santé et sécurité du travail, les membres du comité en santé et sécurité au travail et le responsable du programme d'aide aux employés ont collaboré à l'élaboration de plans d'action axés sur des activités de prévention, d'information et de sensibilisation. Les principaux objectifs qui sous-tendent ces plans s'énoncent ainsi :

- favoriser des mesures à caractère préventif plutôt que curatif ;
- réduire ou éliminer les facteurs de risque liés à la santé et à la sécurité au travail ;
- réduire la perte de jours de travail reliée aux absences pour maladie ;
- améliorer constamment l'environnement physique de travail ;
- prévenir les situations de harcèlement et sensibiliser les gestionnaires à ce sujet ;
- habiliter les membres du personnel à mieux gérer leur stress dans des périodes de tension.

De façon plus particulière, les moyens suivants ont été entrepris :

Organisation du travail

- amélioration des espaces de travail par l'application des principes de l'ergonomie ;
- séances d'information animées par un spécialiste en ergonomie ;

Milieu de travail exempt de harcèlement et de violence

- désignation et formation d'un responsable ministériel en la matière ;
- sensibilisation auprès des nouveaux employés et distribution à tout le personnel d'un dépliant explicatif sur les nouvelles dispositions de la *Loi sur les normes du travail* en matière de harcèlement ;

Programme d'aide aux employés

- ateliers sur la gestion du stress et la relaxation ;
- diffusion d'une conférence sur la conciliation travail-vie personnelle ;
- interventions de soutien et de suivi individuel au besoin.

De plus, une étude sur l'absentéisme pour des raisons de maladie fait ressortir, pour l'année financière 2003-2004, une augmentation des cas de maladies physiques (de 12 à 29) par rapport à l'année précédente. Aucun de ces cas n'était relié à un accident de travail ou à une maladie professionnelle. À l'inverse, une diminution du nombre de cas est constatée pour les maladies psychologiques (de 12 à 6). Un total de 1 476 jours d'absence est justifié par ces motifs. Un seul accident de travail a occasionné une absence de 5,5 jours. Aucune plainte n'a été portée à la connaissance du responsable ministériel en matière de harcèlement.

Cette publication
est rédigée par le

**VÉRIFICATEUR
GÉNÉRAL DU QUÉBEC**

QUÉBEC
750, boulevard Charest Est, 3e étage
Québec (Québec) G1K 9J6
Tél.: (418) 691-5900 • Téléc.: (418) 644-4460

MONTRÉAL
770, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1910
Montréal (Québec) H3A 1G1
Tél.: (514) 873-4184 • Téléc.: (514) 873-7665

INTERNET
Courriel: verificateur.general@vgq.gouv.qc.ca
Site Web: http://www.vgq.gouv.qc.ca

Le rapport est disponible dans notre site Web.

Dépôt légal – 2e trimestre 2005
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-550-44495-7